

COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE
DU QUÉBEC

PRÉSENTS : Me MARCEL BLANCHET, président
M. JOHN ZACHARIAS, commissaire
M. SERGE COURVILLE, commissaire

AUDITION PUBLIQUE DU
3 JUIN 2008 - RIVIÈRE-DU-LOUP

M. DENIS FONTAINE,
Secrétaire

Enregistrement numérique

Piché Olivier Benoit

sténographes officiels

400, boul. Jean-Lesage, bureau 240, Québec, Qc G1K 8W1
tél. : 418 648-1199 Télécopieur : 418 648-8985

I N D E X

Page

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT D'INTRODUCTION	4
PRÉSENTATION DE :	
M. SERGE FORTIN, préfet de la MRC de Témiscouata	13
MME CAROLE BOUCHER, représentante du Parti québécois du Bas-Saint-Laurent, accompagné de M. MAURICE DUMAS, vice-président du Parti québécois du Bas-Saint-Laurent	16
M. MICHEL HUDON, à titre personnel	35
MME DANIELLE DOYER, députée de Matapédia et présidente régionale du Parti québécois, elle est accompagnée de monsieur IRVIN PELLETIER, député de Rimouski	45/57
M. ÉMILIE NADÉAU, maire Ville de Dégelis	68
M. MICHEL LEMAY, représentant Coalition pour un Québec des régions, section Bas-Saint-laurent	73
M. HUGUES BELZILE, président, Parti québécois de la circonscription de Rivière-du-Loup	87

I N D E X

Page

SÉANCE DE LA SOIRÉE (suite)

M. ÉRIC FOREST, maire, Ville de Rimouski	109
M. GILLES GOSSELIN, vice-président de la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup, accompagné de M. Yvan Tardif, directeur général	124
M. CHARLES PROULX, président Fédération de l'UPA de la Côte-du-sud, accompagné de Mme Johanne Laplante, directrice régionale	135
M. GEORGES THÉRIAULT, à titre personnel	149
M. PIERRE MARCOTTE, à titre personnel	154

- - - - -

1 Rivière-du-Loup s'inscrit dans le processus
2 prévu dans la Loi électorale en vue d'aboutir à
3 l'adoption d'une nouvelle carte électorale. Je
4 vais vous résumer très brièvement la mécanique.
5 D'abord, la loi prévoit qu'après chaque deux (2)
6 élections, la Commission de la représentation
7 électorale a pour mandat de revoir la carte
8 électorale pour tenir compte des mouvements de
9 population. Alors, l'élection générale ayant eu
10 lieu en mars deux mille sept (2007), nous avons
11 donc jusqu'en mars deux mille huit (2008) pour
12 déposer à l'Assemblée nationale une proposition
13 de carte électorale, alors c'est ce que nous
14 avons fait le douze (12) mars dernier.
15 La loi prévoit ensuite que nous avons un délai
16 de six (6) mois pour consulter la population sur
17 notre proposition, alors nous sommes en plein
18 dans ce processus. Ça fait déjà depuis le mois
19 d'avril que nous faisons la tournée du Québec,
20 nous avons vingt-quatre (24) auditions publiques
21 de prévues, il nous en reste encore
22 quelques-unes cette semaine et la semaine
23 prochaine, et nous aurons complété, le treize
24 (13) juin, cette partie auditions publiques.
25 Il y a une audition qui est réservée aussi aux

1 députés qui auront l'occasion de s'exprimer sur
2 notre proposition dans un forum qui leur est
3 réservé. On avait espéré pouvoir tenir cette
4 audition avec les députés de l'Assemblée
5 nationale ce printemps, mais j'ai appris
6 aujourd'hui que ça irait peut-être plutôt au
7 début de l'automne.

8 Alors, une fois ce processus de consultation
9 complété, nous allons produire à l'Assemblée
10 nationale une nouvelle version de la carte
11 électorale qui tiendra compte de l'ensemble des
12 commentaires que nous aurons reçus, donc nous
13 allons produire un nouveau rapport qui, dans les
14 cinq (5) jours de son dépôt, fera l'objet d'un
15 débat de cinq (5) heures par les parlementaires.
16 À l'expiration de ce délai de cinq (5) jours
17 après le débat de cinq (5) heures, la Commission
18 aura dix (10) jours pour adopter la carte finale
19 qui sera la carte électorale pour les prochaines
20 élections générales à la condition qu'elles
21 surviennent au moins trois (3) mois après la
22 publication de notre carte à la Gazette
23 officielle, ce qui nous mènerait, là, si
24 l'échéancier qu'on a fixé est respecté, quelque
25 part en février, à la fin février deux mille

1 neuf (2009). Donc, s'il y avait des élections
2 générales après février deux mille neuf (2009)
3 et que si le processus continue comme il est
4 enclenché, l'élection après le mois de février
5 donc aurait lieu en vertu de la nouvelle carte.
6 Pour vous permettre de comprendre davantage les
7 critères qui nous ont guidés dans l'élaboration
8 de notre proposition, je vais demander à
9 monsieur Courville de nous présenter le cadre
10 légal dans lequel on a travaillé.

11 Alors, s'il vous plaît, Serge.

12 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

13 Merci, monsieur Blanchet. Alors, bonsoir.

14 Le travail de délimitation de la carte
15 électorale du Québec exige une analyse
16 rigoureuse et minutieuse. Les règles contenues
17 dans la Loi électorale ont évidemment encadré ce
18 travail, il convient de vous rappeler ce
19 qu'elles sont et, surtout, ce qu'elles visent.

20 La Loi électorale précise qu'une circonscription
21 doit représenter une communauté naturelle en
22 fonction de facteurs démographiques,
23 géographiques et sociologiques. On parle donc
24 ici de la configuration d'une région, de
25 l'organisation de son réseau routier, des

1 limites des arrondissements, des municipalités
2 et des MRC, de la densité de population, de son
3 taux de croissance, etc.
4 Ainsi, le sentiment d'appartenance des gens, la
5 façon dont la vie est organisée sur le
6 territoire et la présence de pôles ou de
7 communautés d'intérêts économiques constituent
8 d'autres exemples de facteurs à considérer.
9 De plus, pour assurer une certaine équité entre
10 les circonscriptions et les électeurs, la loi
11 précise que chaque circonscription doit
12 regrouper un nombre d'électeurs qui ne s'éloigne
13 pas de vingt-cinq pour cent (25 %), en plus ou
14 en moins, de la moyenne provinciale, soit
15 quarante-cinq mille deux cent sept (45 207)
16 électeurs, selon la liste électorale permanente.
17 Cette norme de plus ou moins vingt-cinq pour
18 cent (25 %), qui est parmi les plus élevées au
19 Canada, laisse donc à la Commission une marge de
20 manoeuvre intéressante qui lui permet de bien
21 tenir compte des particularités de chaque
22 région.
23 Notre mandat consiste donc à trouver le meilleur
24 équilibre possible entre l'égalité du vote et
25 les communautés naturelles de manière à assurer

1 équité et justice pour l'ensemble des électeurs
2 et électrices du Québec. Il s'agit de deux (2)
3 principes qui ressortent de l'importante
4 décision rendue en mil neuf cent
5 quatre-vingt-onze (1991) par la Cour suprême du
6 Canada relativement à la délimitation des
7 circonscriptions électorales.

8 Malgré les bouleversements compréhensibles que
9 les changements proposés peuvent provoquer dans
10 certaines régions, la Commission ne peut se
11 soustraire à cette obligation de recherche
12 d'équilibre. La délimitation de la carte
13 demande donc de faire, bien évidemment, un
14 examen attentif de chaque région, mais
15 n'oublions jamais qu'elle demande aussi d'avoir
16 à l'esprit le travail d'ensemble de délimitation
17 de toutes les régions du Québec.

18 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

19 Alors, merci, Serge.

20 Et avant de vous laisser la parole, je vais
21 demander à monsieur Zacharias de nous résumer
22 brièvement la proposition que nous avons
23 formulée pour votre région.

24 Alors, s'il vous plaît, John.

25 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

1 Merci, monsieur Blanchet.
2 Je vous invite aussi à regarder les cartes à
3 l'écran afin de vous aider à mieux vous situer.
4 Cette carte-ci montre l'évolution du nombre
5 d'électeurs par municipalité depuis l'an deux
6 mille (2000). Les cercles de couleur rouge
7 indiquent une évolution positive et ceux de
8 couleur bleue, une évolution négative.
9 Maintenant, le portrait électoral. À l'étude de
10 votre région, nous avons d'abord constaté la
11 présence de deux (2) circonscriptions
12 d'exception, Rivière-du-Loup et, plus à l'ouest,
13 Montmagny-L'Islet. Leur nombre d'électeurs est
14 sous le seul minimal permis de moins vingt-cinq
15 pour cent (-25 %).
16 De plus, nous avons remarqué que
17 Kamouraska-Témiscouata tendait vers la même
18 situation d'exception avec un écart de moins
19 vingt-quatre pour cent (-24 %).
20 Avec cet ensemble de circonscriptions voisines
21 en déficit d'électeurs, il nous a fallu
22 envisager le retrait d'une circonscription.
23 Cette solution permettrait d'avoir un nombre
24 d'électeurs plus équilibré par circonscription
25 et, plus généralement, d'avoir un nombre de

1 circonscriptions qui correspond mieux au poids
2 démographique de la région.
3 La proposition que nous vous présentons
4 aujourd'hui comporte donc trois (3)
5 circonscriptions dans lesquelles nous avons
6 tenté de respecter, au meilleur de notre
7 connaissance, vos communautés naturelles. Pour
8 ce faire, nous nous sommes grandement inspirés
9 du découpage des MRC. D'ailleurs, aucune MRC
10 n'est divisée entre deux (2) circonscriptions.
11 En premier lieu, nous proposons la création
12 d'une nouvelle circonscription nommée
13 Côte-du-Sud rappelant ainsi cette région
14 historique. Elle comprendrait de façon
15 intégrale les MRC de Montmagny, de L'Islet et de
16 Kamouraska.
17 Ensuite, la deuxième circonscription
18 consisterait à joindre toutes les municipalités
19 de la MRC de Témiscouata à l'actuelle
20 circonscription de Rivière-du-Loup, secteurs
21 entre lesquels nous voyons une continuité
22 naturelle.
23 En conséquence nous proposons de nommer cette
24 nouvelle circonscription Rivière-du-Loup-
25 Témiscouata.

1 Enfin, la troisième circonscription demeurerait
2 celle de Rimouski en raison de son nombre
3 d'électeurs déjà équilibré. Le seul changement
4 que nous lui proposons est de l'ajuster aux
5 limites de la MRC de Rimouski-Neigette. Les
6 municipalités de Biencourt et de Lac-des-Aigles
7 seraient ainsi transférées à la circonscription
8 de Rivière-du-Loup-Témiscouata.
9 Voilà qui résume la proposition de délimitation
10 de la région du Bas-Saint-Laurent.

11 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

12 Alors, merci, John.

13 Maintenant, la parole est à vous, donc c'est à
14 vous de nous éclairer sur ce que vous êtes, sur
15 ce que vous souhaitez et, dans la mesure du
16 possible, ce que vous nous direz nous pourrons
17 en tenir compte lorsque nous délibérerons pour
18 adopter notre nouvelle version de carte
19 électorale.

20 Et je vous informe que les propos qui seront
21 tenus sont enregistrés et seront transmis,
22 réécrits et transmis sur notre site Web dans les
23 prochains jours. C'est la même chose pour les
24 mémoires que vous nous déposez, ils seront, en
25 fait, numérisés et déposés sur notre site Web.

1 fusionner notre MRC à votre circonscription et
2 de détacher le Kamouraska du Bas-Saint-Laurent
3 pour le joindre à la circonscription de
4 Montmagny-L'Islet. Nous nous opposons fortement
5 à cette position de réforme pour des raisons
6 qui, je le crois, vous devriez partager.
7 En premier lieu, le Bas-Saint-Laurent perd un
8 député, c'est une voix de moins à l'Assemblée
9 nationale. Le député de Matane va être noyé
10 dans un immense territoire. C'est donc des
11 représentants de moins pour l'Est du Québec, une
12 situation inadmissible pour notre région.
13 La proposition de la Commission va à l'encontre
14 de notre intérêt respectif. Alors que
15 Rivière-du-Loup vit une dynamique de
16 développement urbain accélérée, le Témiscouata
17 cherche plutôt à développer une ruralité forte
18 et dynamique. Ce sont deux (2) visions bien
19 différentes. Nous sommes d'excellents voisins
20 comme en témoignent nos relations harmonieuses,
21 cependant nous n'avons pas intérêt à diminuer
22 notre représentant politique.
23 Par ailleurs, la Commission prétend que la
24 circonscription de Rivière-du-Loup ne compte pas
25 le nombre minimal requis par la loi, pourtant

1 les perspectives démographiques pour votre
2 territoire sont excellentes. Il y a fort à
3 parier que vous aurez le minimum requis d'ici
4 peu. Dans ces conditions, il serait pour le
5 moins aventureux de saborder une
6 circonscription.

7 Je l'ai dit et je le réitère, Louperivois et
8 Témiscouatains sont de bons voisins, notre
9 coopération aura permis de réaliser de grandes
10 choses. Par contre, il faut respecter les
11 volontés de chacun et encourager nos
12 différences. De cette manière, notre
13 association n'en sera que plus fructueuse.

14 Et en vous remerciant de votre attention,
15 veuillez agréer, mesdames et messieurs,
16 l'expression de ma plus sincère amitié. Merci.

17 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

18 Alors, merci, Monsieur le préfet.

19 Alors, s'il vous plaît, Monsieur le secrétaire,
20 pouvez-vous appeler le prochain intervenant,
21 s'il vous plaît.

22 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

23 Oui. Les prochains intervenants sont du Parti
24 québécois du Bas-Saint-Laurent, il s'agit de
25 madame Carole Boucher, représentante, et

1 La simple répartition de la carte, en tenant
2 compte que du nombre équivalent de votes par
3 circonscription, assure-t-elle ce droit à
4 l'équité, à la représentation effective?
5 Nous répondons non à ces deux (2) questions.
6 La Commission de la représentation électorale a
7 raison de reconsidérer certaines délimitations
8 du territoire compte tenu de la réalité toujours
9 changeante de la démographie québécoise.
10 Cependant, l'élément démographique ne doit pas
11 être le seul principe à considérer dans cette
12 opération beaucoup plus complexe qu'on peut le
13 croire à prime abord. Il ne faut pas perdre de
14 vue qu'une élection, ce n'est qu'un élément dans
15 le sain exercice de la démocratie.
16 Nous ne contestons pas le fait qu'on doive viser
17 à constituer des circonscriptions électorales
18 comportant des potentiels de votes les plus
19 équitables possible strictement au point de vue
20 mathématique, mais cet unique aspect n'est pas
21 la garantie ultime d'une démocratie affective
22 pour les citoyens.
23 La plus grave erreur qui circule présentement
24 sur le sujet consiste à croire qu'une carte
25 électorale équilibrée en nombre d'électeurs par

1 circonscription est une réponse à tous les maux.
2 Ne considérer que cet aspect, c'est s'obstruer
3 la vue par l'arbre qui cache la forêt, c'est
4 n'apercevoir que la pointe de l'iceberg, c'est
5 plutôt vite en évacuer les véritables conditions
6 et, surtout, c'est ne respecter ni l'esprit ni
7 le texte de la loi.

8 Voilà pour l'introduction.

9 **MME CAROLE BOUCHER :**

10 Alors, redécoupage ou charcutage et confusion.
11 Tout d'abord, attardons-nous à la proposition de
12 redécoupage de la carte électorale dans le
13 Bas-Saint-Laurent.

14 Nous sommes évidemment farouchement opposés à la
15 perte d'une circonscription électorale, à savoir
16 Kamouraska-Témiscouata. Cette dernière n'étant
17 même pas hors normes en vertu de la Loi
18 électorale actuelle, la disparition proposée
19 nous semble d'autant plus inacceptable.

20 Par ailleurs, qu'en est-il de cette figure
21 imposée? Comprendre ici un véritable grand
22 écart pour la circonscription de Matapédia. En
23 examinant les cartes qui accompagnent la
24 révision proposée, nous croyons comprendre
25 qu'elle quitte la région 01, c'est pour le moins

1 confus et nous y reviendrons d'ailleurs un peu
2 plus loin.
3 Nous sommes conscients que le Directeur général
4 des élections se doit d'appliquer la Loi
5 électorale québécoise telle qu'elle est
6 actuellement, c'est pourquoi nous souhaitons
7 vivement, à l'instar de l'avis de plusieurs
8 personnes du monde législatif et juridique,
9 qu'une modification soit apportée à la loi afin
10 qu'elle soit plus souple dans sa prise en compte
11 d'autres facteurs que la démographie lorsque
12 vient le temps de réviser la carte électorale.
13 C'est là le coeur de notre intervention.
14 En effet, nous croyons fermement qu'une juste
15 composition de la carte électorale doit tenir
16 compte de différents facteurs, comme la
17 dispersion et la composition de la population.
18 Entre également en ligne de compte l'aspect
19 géographique du territoire, son étendue, sa
20 configuration, ses ramifications
21 organisationnelles comme les Municipalités
22 régionales de comté, les Centres locaux de
23 développement, les Conférences régionales des
24 élus, etc.
25 De plus, la complexité de son réseau médiatique,

1 sa distance par rapport aux grands centres de
2 décisions politiques et économiques sont
3 certainement des éléments à prendre en
4 considération.
5 On devrait également tenir compte des intérêts
6 et des caractéristiques propres de ses
7 collectivités. Une réelle représentativité ne
8 se limite pas à la simple répartition de votes
9 par circonscription.
10 Nous ne reprendrons pas ici les différentes
11 incongruités qui apparaissent dans le projet de
12 modification à travers le Québec, elles sont
13 nombreuses et font souvent fi des appartenances
14 des communautés, en plus de dénaturer en
15 plusieurs endroits la notion même de MRC ou de
16 régions administratives.
17 À cet égard, il est pourtant clair que la
18 stabilité du découpage régional est une
19 meilleure assurance pour la cohérence et le
20 succès en termes de développement économique.
21 Dans cet ordre d'idée, nous pouvons citer un
22 irritant qui nous concerne directement, à savoir
23 le retrait apparent de la circonscription de
24 Matapédia de la région du Bas-Saint-Laurent.
25 Même s'il est vrai qu'une partie de la

1 circonscription, par exemple la portion
2 limitrophe à la circonscription de Bonaventure,
3 soit associée à la Gaspésie au plan touristique,
4 ce n'est pas globalement le cas pour la MRC de
5 la Mitis.

6 À titre d'exemple, la municipalité de
7 Saint-Gabriel-de-Rimouski, comme son nom
8 l'indique si clairement, est historiquement
9 rattachée au Bas-Saint-Laurent. Il en va de
10 même pour plusieurs autres municipalités de la
11 Mitis. Il est pour le moins étrange de procéder
12 à un changement d'appartenance au plan régional
13 avec la comptabilité démographique pour seul
14 critère. Il nous semble que ceci fait bien peu
15 de cas de l'histoire et du vécu des
16 collectivités.

17 **M. MAURICE DUMAS :**

18 Et le rôle du parlementaire en région.
19 Jusqu'ici, nous avons fait valoir que la Loi
20 électorale doit être révisée pour plusieurs
21 motifs liés aux réalités des circonscriptions
22 éloignées des grands centres. Toutefois, nous
23 ne pouvons pas passer sous silence le défi posé
24 aux parlementaires qui représentent nos
25 circonscriptions : le nombre de municipalités,

1 les distances parcourues, en plus du rapport
2 étroit qu'entretiennent les citoyens d'ici avec
3 leur parlementaire, sont autant de réalités à
4 prendre en considération.
5 Il faudrait notamment maintenir l'équilibre
6 suivant de deux (2) MRC par député. Aller
7 au-delà de ce nombre entraînerait un problème
8 évident d'engagement pour les parlementaires,
9 d'autant plus que pour plusieurs d'entre eux,
10 l'élastique est déjà étiré au maximum.
11 Dans le Bas-Saint-Laurent -- et ici nous faisons
12 référence à la région actuelle et non à la
13 proposition qui est sur la table -- le ou la
14 députée est un interlocuteur de premier plan :
15 ombudsman, développeur économique, travailleur
16 social en certains moments et, bien sûr,
17 porte-parole sur une multitude de dossiers
18 devant être défendus à Québec. Nous sommes
19 convaincus que les parlementaires montréalais ne
20 sont pas interpellés aussi puissamment et, c'est
21 l'évidence même, dans la région métropolitaine,
22 les acteurs sont multipliés par dix (10) pour un
23 même enjeu. Rien de comparable dans le
24 Bas-Saint-Laurent.
25 Ainsi, dans les circonscriptions urbaines où le

1 nombre d'électeurs correspond à plus d'une fois
2 le nombre d'électeurs moyen par circonscription,
3 on peut même constater qu'il y a
4 surreprésentation, au point où les députés
5 peuvent être simplement sous-utilisés.
6 Combien de fois avons-nous entendu un maire de
7 grand centre urbain et même de banlieue
8 métropolitaine déclarer à qui voulait l'entendre
9 qu'il n'avait pas besoin de passer par
10 l'intermédiaire qu'était le député pour
11 s'adresser directement au ministre et même au
12 premier ministre. Déjà que les grands centres
13 urbains ont pour eux la loi du plus fort, il ne
14 faudrait pas, au surplus, donner prédominance à
15 la loi du nombre.
16 L'aspect humain de la fonction de parlementaire
17 devrait être davantage considéré qu'il ne l'est
18 présentement. Les attentes sont aussi énormes
19 que les territoires à couvrir.
20 **MME CAROLE BOUCHER :**
21 L'exercice de la démocratie au quotidien.
22 De plus, l'exercice de la démocratie ne
23 s'applique pas uniquement le jour des élections,
24 il s'applique quotidiennement. Vouloir réduire
25 le nombre de circonscriptions des régions

1 éloignées des grands centres urbains parce que
2 leur population diminue, sans se demander
3 pourquoi elle diminue et surtout en évoquant des
4 arguments d'ordre démocratique, c'est jouer à
5 l'autruche.
6 Prétendre pouvoir corriger le déséquilibre
7 démocratique en recomposant une carte électorale
8 qui tient compte uniquement du nombre de votes
9 potentiel par circonscription électorale, c'est
10 fausser grandement les lois de la démocratie,
11 c'est réduire sa portée au seul choix des
12 représentants politiques.
13 Or, il nous apparaît clairement que jour après
14 jour, le pouvoir politique s'applique et les
15 citoyens sont représentés de moult façons. Et
16 les citoyens de la région métropolitaine, pour
17 parler de ceux-là puisque la population augmente
18 plus rapidement dans cette région qu'ailleurs au
19 Québec, ne sont certainement pas en reste.
20 En effet, dans notre région régime politique
21 actuel, il va de soi que d'importantes décisions
22 sont prises par les ministres dont la majorité
23 proviennent des grands centres urbains ou de la
24 banlieue. C'est également là qu'est mobilisée
25 une grande partie de l'action gouvernementale.

1 Il nous semble vraiment que cette réalité ne
2 fait pas la démonstration de citoyens de seconde
3 zone, bien au contraire.
4 De même, au plan économique, où s'active le
5 lobbyisme des multinationales? Nous vous
6 laissons répondre, mais nous pouvons d'ores et
7 déjà affirmer que ce n'est sûrement pas à
8 Saint-Médard ni à Dégelis.
9 En outre, si les populations de ces régions
10 dites éloignées diminuent, c'est à cause des
11 politiques à saveur plutôt centralisatrices et
12 rarement modulées pour tenir compte de la
13 diversité du territoire québécois, des
14 gouvernements qui entraînent la concentration
15 des investissements dans les grands centres
16 urbains.
17 Vouloir modifier la carte électorale dans le
18 sens où le réclament certains représentants de
19 la Chambre de commerce de Montréal, c'est
20 outrageant, d'autant plus qu'ils s'exclament au
21 nom de la démocratie. Satisfaire leurs
22 exigences ne réglera en rien les problèmes de
23 déséquilibre entre les centres urbains et les
24 régions ressources. Au contraire, cela ne
25 contribuera qu'à les aggraver.

1 Par ailleurs, l'information constitue un élément
2 fondamental pour qui recherche une véritable
3 expression de la vie démocratique d'un peuple.
4 Or, dans ce domaine comme dans d'autres qui lui
5 sont étroitement reliés, le Québec tout entier
6 bat au rythme de la région métropolitaine.
7 Qu'entend-on au téléjournal de Radio-Canada, RDI
8 ou TVA? À peu de choses près, des nouvelles de
9 Montréal et, dans une moindre mesure, des
10 nouvelles de la Capitale nationale. Qui
11 voit-on? Des images de Montréal et sa couronne,
12 sauf quand il y a une catastrophe naturelle en
13 région ou un problème d'ordre économique, comme
14 trois cent mille (300 000) travailleurs en grève
15 à Saguenay. Il s'agit d'un état de fait tant et
16 si bien ancré chez nous que nous nous captivons
17 pour des téléromans représentant le quotidien
18 montréalais, nous connaissons la température sur
19 l'île avant même de savoir le degré ici, et nous
20 sommes au fait des problèmes de circulation sur
21 le pont Champlain, pendant ce temps-là sur la
22 132...
23 Nous espérons sincèrement que vous saisissez
24 bien de quoi il retourne. Ce qui vient d'être
25 exposé n'est pas hors d'ordre en vertu du sujet

1 qui nous amène ici devant vous. Nous sommes, au
2 contraire, en plein coeur du dilemme québécois :
3 l'occupation dynamique du territoire, de tout le
4 territoire. Et cette occupation, nous faisons
5 le pari qu'elle vaut certainement un aménagement
6 de la Loi électorale.

7 Pour toutes ces raisons, nous estimons que le
8 déséquilibre entre les régions éloignées des
9 centres urbains et les centres urbains eux-mêmes
10 est bien plus d'ordre économique, politique et
11 médiatique que de nature électorale, ce
12 déséquilibre constituant une entrave grave à
13 l'exercice de la démocratie.

14 **M. MAURICE DUMAS :**

15 Tout particulièrement, nous aimerions attirer
16 votre attention sur les dispositions pertinentes
17 de la Loi électorale qui se retrouvent sur les
18 articles 14 à 17. Selon notre compréhension,
19 l'article 14 énonce le principe de la
20 représentation effective des électeurs. Tout de
21 suite après, l'article 15 établit le critère
22 charnière, lequel ne souffre aucune exception,
23 soit la communauté naturelle. Cette communauté
24 naturelle s'établit à partir de trois (3)
25 critères égaux, à savoir la démographie, la

1 géographie, la sociologie. Vous y avez
2 d'ailleurs fait allusion au début.
3 Le critère d'ordre démographique bénéficie,
4 quant à lui, de précision que l'on retrouve à
5 l'article 16, soit la règle du plus ou moins
6 vingt-cinq pour cent (25 %). C'est à ce
7 vingt-cinq pour cent (25 %) que, à notre avis,
8 la CRE a donné trop d'importance, parce que
9 justement, le législateur a prévu spécifiquement
10 qu'on puisse y déroger en édictant l'article 17.
11 Bref, une circonscription représente une
12 communauté naturelle, laquelle se définit
13 impérativement par des considérations d'ordre
14 démographique et sociologique. L'aspect
15 démographique, c'est-à-dire la règle du plus ou
16 moins vingt-cinq pour cent (25 %), doit être
17 écarté ou mitigé si, et je cite le texte de la
18 loi :

19 **«... son application ne permet pas**
20 **d'atteindre adéquatement le but.»**

21 Fin de la citation. Le but étant ici la
22 représentation effective des électeurs.
23 En conclusion, la solution n'existe pas, nous en
24 convenons. Il nous semble cependant important,
25 même urgent, que pour sauvegarder les conditions

1 minimales d'exercice d'une démographie à notre
2 image, l'image d'un Québec culturellement ouvert
3 et dynamique, politiquement et économiquement
4 centré sur l'occupation réelle et dynamique du
5 territoire, il faille prendre les actions qui
6 s'imposent. Elles commencent par une révision
7 de la Loi électorale qui tienne compte des
8 citoyens au-delà du nombre par kilomètre carré.
9 Si une telle révision législative s'avérait
10 impossible, le cadre légal actuel non seulement
11 permet, mais oblige à prioriser des
12 considérations autres que purement
13 démographiques.

14 Merci de votre attention.

15 **MME CAROLE BOUCHER :**

16 Merci.

17 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

18 Alors, merci, madame, monsieur.

19 Évidemment, je pense que c'est important à ce
20 moment-ci, comme on l'a fait dans les différents
21 endroits où on est allé, de rappeler brièvement
22 qu'est-ce que c'est que la représentation
23 effective au sens où ç'a été interprété et
24 introduit dans la loi suite à une décision de la
25 Cour suprême en mil neuf cent quatre-vingt-onze

1 (1991), le fameux arrêt Carter dont on a
2 beaucoup parlé au cours des auditions publiques
3 que nous avons tenues.
4 En réalité, pour rappeler les faits à l'origine
5 de cette affaire-là, ça s'est passé en
6 Saskatchewan, c'est la Commission de la
7 représentation de cette province qui avait prévu
8 établir une carte qui allait jusqu'à vingt-cinq
9 pour cent (25 %) en plus ou en moins de la
10 moyenne provinciale. Alors, Carter et des gens
11 qui l'accompagnaient ont décidé de contester
12 cette marge de manoeuvre qui, à leurs yeux,
13 était beaucoup trop grande. Pour eux, un
14 maximum de quinze pour cent (15 %) était ce
15 qu'il fallait accepter comme écart par rapport à
16 la moyenne provinciale.
17 La Cour suprême a rendu une décision dans le
18 sens qu'on pouvait aller jusqu'à vingt-cinq pour
19 cent (25 %) en plus ou en moins, étant donné
20 finalement qu'on n'est pas aux États-Unis où
21 l'écart maximum est de cinq pour cent (5 %),
22 mais au Canada où on a moins de population et un
23 territoire immense à couvrir.
24 Donc, normalement, c'est la moyenne de la
25 circonscription qui doit être conforme, dont les

1 circonscriptions les unes par rapport aux autres
2 doivent être conformes, mais un écart possible
3 de vingt-cinq pour cent (25 %) en plus et en
4 moins justement pour permettre de respecter la
5 communauté naturelle.
6 On est bien conscient qu'il peut arriver des cas
7 où la communauté naturelle déborderait ce
8 vingt-cinq pour cent (25 %) en plus ou en moins.
9 Mais encore une fois, on essaie de voir, et
10 c'est pour ça qu'on est ici, on essaie de voir
11 dans quelle mesure, effectivement, dans le
12 vingt-cinq pour cent (25 %) ou la marge de
13 manoeuvre dont on dispose pour faire notre
14 travail, on peut respecter le plus possible
15 cette communauté naturelle.
16 Évidemment, le territoire du Québec comprend
17 quatre-vingt-six (86) MRC, dix-sept (17) régions
18 administratives et au fil des années, il s'est
19 développé beaucoup d'organismes qui, en fait,
20 dont les frontières s'accrochent ou
21 correspondent en tout ou en partie aux limites
22 de ces régions administratives qu'on a créées,
23 de ces MRC.
24 Ce n'est pas possible pour nous de respecter ça
25 tout le temps, surtout que par définition une

1 carte électorale, il faut le rappeler, c'est
2 temporaire. La loi nous dit qu'il faut la
3 revoir après chaque deux (2) élections pour
4 tenir compte des mouvements de la population.
5 Donc, la population, les électeurs bougent,
6 comme nous dit notre thème, alors il faut
7 ajuster en conséquence; en conséquence,
8 effectivement, la carte électorale.
9 C'est un travail, vous en conviendrez, je pense
10 bien, extrêmement difficile, très sensible et
11 très ingrat qu'on doit faire pour essayer de
12 s'assurer que les citoyens du Québec et les
13 citoyennes du Québec sont justement correctement
14 représentés avec la loi qu'on a à appliquer.
15 Et la loi qu'on a à appliquer, à mon avis,
16 respecte actuellement le cadre constitutionnel
17 dans lequel on doit agir. Si on veut y apporter
18 des modifications, il va falloir, en fait,
19 regarder attentivement dans quelles mesures ce
20 qu'on ferait comme nouvelles règles respecteront
21 également le cadre constitutionnel dans lequel
22 on pourra agir, en étant conscient que si jamais
23 ce n'est pas le cas, bien là, la carte pourra se
24 ramasser régulièrement devant les tribunaux,
25 comme c'est le cas dans d'autres provinces.

1 Alors, je pense qu'il faut être prudent en
2 semblable matière, ce n'est pas facile, mais on
3 est bien conscient, en fait, que ça pose des
4 difficultés énormes.
5 Évidemment, le pouvoir d'exception prévu à
6 l'article 17, actuellement au Québec il y a deux
7 (2) exceptions : les Îles-de-la-Madeleine, c'est
8 prévu dans la loi, et la Commission n'a même pas
9 juridiction pour affecter cette circonscription
10 électorale, elle est protégée par la loi.
11 La seule exception qui, actuellement, est
12 reconnue dans notre proposition par la
13 Commission de la représentation électorale,
14 c'est l'Ungava. Il faut comprendre qu'il y a
15 vingt-deux mille (22 000) électeurs et puis un
16 territoire qui couvre cinquante-cinq pour cent
17 (55 %) du territoire du Québec. Alors, je pense
18 qu'il n'y a personne, il n'y a pas un tribunal
19 qui viendrait nous reprocher de reconnaître
20 cette circonscription comme étant une
21 circonscription d'exception.
22 Quant aux autres, actuellement, au moment où on
23 est rendus au mois de juin deux mille huit
24 (2008), là, il y a actuellement vingt (20)
25 circonscriptions qui excèdent des limites ou en

1 plus ou en moins : il y a treize (13)
2 circonscriptions qui sont au-delà du moins
3 vingt-cinq (-25) et sept (7) qui sont au-delà du
4 plus vingt-cinq (+25) et il y en a seize (16)
5 autres qui sont à la limite, ça veut dire
6 trente-six (36) circonscriptions qui sont en
7 difficulté actuellement.

8 Alors, exercer le pouvoir d'exception, je ne
9 suis pas sûr qu'on peut aller aussi loin que les
10 vingt (20) existantes ou que les trente-six (36)
11 potentielles. C'est une question qu'on se pose,
12 là, c'est une question sur laquelle on va devoir
13 réfléchir.

14 Mais la situation est vraiment celle que je
15 viens de vous décrire et, encore une fois, on
16 vous écoute très attentivement et on va voir
17 qu'est-ce qui peut être fait à la lumière de ce
18 que vous nous dites et à la lumière de ce qu'on
19 peut faire avec la loi qu'on a à appliquer.

20 Alors, je vous remercie beaucoup de votre
21 présentation.

22 **M. MAURICE DUMAS :**

23 Merci.

24 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

25 Merci.

1 dans une déclaration où il disait : «Il n'y a
2 pas que la représentation des citoyens à
3 considérer, mais aussi celle des régions.»
4 Donc, il reconnaissait qu'il y a un certain
5 hiatus entre la représentation démographique,
6 qui est donc le principe du maximum de
7 vingt-cinq pour cent (25 %), donc une
8 personne/un vote, ainsi de suite, et la
9 représentation des régions ou la représentation,
10 je dirais en général, géographique.
11 Parce que si vous considérez Kamouraska-
12 Témiscouata qui est déjà une circonscription
13 déjà un peu bizarroïde, parce que c'est deux (2)
14 entités qui sont chacune une région naturelle,
15 mais on les a mises ensemble. Maintenant, les
16 gens protestent, parce que, bon, ils sont
17 habitués d'être ensemble.
18 Et aussi, on constate que chaque fois qu'on
19 modifie une carte électorale, en plus que de
20 coûter cher, ça amène des protestations, parce
21 que les gens viennent à être habitués de
22 fonctionner d'une certaine manière, de
23 fonctionner ensemble.
24 Donc... donc, il reconnaissait le hiatus entre
25 les deux (2) côtés de la représentation. Et,

1 bon, le principe d'une personne/un vote, c'est
2 sacré, c'est clair que donc que le vingt-cinq
3 pour cent (25 %), c'est peut-être une limite
4 maximale au-delà duquel il ne faudrait pas aller
5 et, d'un autre côté, il faut reconnaître que la
6 démocratie, ce n'est pas seulement que une
7 personne/un vote, c'est un autre principe qui
8 veut que dans une région comme... bien, une
9 circonscription comme la nôtre, il y a quarante
10 (40) municipalités, deux (2) types d'économie,
11 une frontière avec le Nouveau-Brunswick, une
12 avec les États-Unis, un littoral sur le fleuve,
13 des infrastructures gouvernementales fédérales,
14 provinciales, ainsi de suite, toutes des choses
15 où le député est appelé à intervenir, différents
16 types d'industries et de commerces. Si on
17 compare ça maintenant à Laurier-Dorion, on est
18 mille (1 000) fois plus grand, mille (1 000)
19 fois plus grand en territoire, quarante (40)
20 municipalités, bon, toute la complexité que ça
21 amène, donc si on se demande maintenant : bien
22 oui, une personne/un vote, il faudrait encore
23 agrandir notre territoire.
24 Mais l'autre côté de la démocratie, l'accès du
25 citoyen aux ressources gouvernementales, aux

1 bureaux gouvernementaux, ainsi de suite, qui
2 sont situés dans les grands centres, bon,
3 Montréal, Québec, Rimouski ici, là, on dépend,
4 nous, de Québec dans certaines choses, Rimouski
5 dans certaines autres, donc ça amène une très
6 grave complexité et, bon, de là les
7 protestations, parce qu'on va constamment être
8 obligé d'agrandir les territoires avec la baisse
9 de population.
10 Donc, à défaut de résoudre la quadrature du
11 cercle, il y a une seule façon de s'en tirer et
12 de respecter en même temps les deux (2) côtés de
13 l'équation démocratique, ça serait l'acceptation
14 du principe d'un vote fractionnaire pour les
15 députés. C'est-à-dire que si on garde les cent
16 vingt-cinq (125) comtés au Québec, on dit que ça
17 donne, mettons, cent mille (100 000) électeurs
18 en moyenne, mettons cent mille (100 000) dans un
19 comté urbain moyen. Maintenant, s'il y a des
20 comtés urbains avec des communautés naturelles
21 de cent cinquante mille (150 000), on pourrait
22 avoir un député avec un point cinq (1.5) vote.
23 Puis si une région comme la nôtre qu'on pourrait
24 considérer comme deux (2) MRC,
25 Kamouraska-Rivière-du-Loup ou Kamouraska-L'Islet

1 qui forment une sorte de communauté naturelle,
2 on pourrait dire si c'est quarante mille (40
3 000) électeurs, ça pourrait être point quatre
4 (.4) vote. Et l'avantage de ça, c'est qu'on
5 aurait des cartes électorales fixes, du moins
6 dans les régions non urbaines, parce que dans
7 les régions urbaines c'est beaucoup moins grave
8 de modifier des cartes électorales, dans les
9 régions donc rurales, on aurait des
10 circonscriptions figées dans le temps, et on
11 ajusterait d'élection en élection ou chaque fois
12 qu'il y a un nouveau décompte d'électeurs, on
13 ajusterait tout simplement le pourcentage. Et
14 ça, ça donnerait une représentation stricte une
15 personne/un vote.
16 Mais d'un autre côté un député... disons un
17 député léger, on pourrait l'appeler léger sur le
18 plan population, mais lourd sur le plan
19 géographique, qui serait, par exemple, un député
20 de Kamouraska-Rivière-du-Loup ou Kamouraska-
21 L'Islet, bon, il pourrait représenter seulement
22 que quarante mille (40 000) électeurs, mais il
23 représenterait une grande complexité de région
24 quand même et beaucoup de municipalités et ainsi
25 de suite, donc une charge de travail qui est

1 déjà énormément lourde.
2 Bon. Le système actuel amène, bon, avec les
3 coûts que ça représente, les coûts de changer la
4 carte, les contestations possibles, toutes ces
5 choses-là, les responsabilités
6 environnementales, toute la complexité du
7 travail de député. Si on regarde la
8 responsabilité accrue pour le député, la
9 disproportion du territoire à couvrir, la
10 distance qui sépare des instances exécutives, il
11 devient évident que les multiples dossiers
12 locaux ne peuvent jouir de la même qualité de
13 représentation que ce qui est disponible dans
14 une circonscription urbaine proche du pouvoir.
15 Donc, quand on privilégie un côté, l'aspect
16 démographique de la représentation, on néglige
17 l'aspect de... disons, on désavantage les
18 régions et les électeurs qui en dépendent.
19 Donc, si on continue avec la baisse lente de la
20 population, ça serait une augmentation constante
21 du territoire. Donc, la seule façon, puisqu'un
22 député ne fait pas que de voter des lois, il
23 représente aussi les intérêts de sa région
24 auprès des instances exécutives et des
25 fonctionnaires et dans les régions, en vertu de

1 l'éloignement des bureaux gouvernementaux, il
2 représente aussi... il amène les ressources
3 gouvernementales auprès des citoyens. Donc, ce
4 conflit-là serait, je pense, équitablement
5 résolu par le vote fractionnaire, même de façon
6 très strict.

7 Les multiples avantages, c'est que, bon, la
8 stabilité de la carte électorale en région, un
9 système qui réagit facilement et sans délai,
10 sans coût excessif, sans redécoupage électoral
11 et donc qui réagit aux modifications de
12 population. On éviterait aussi les tentations
13 de charcutage électoral, le «gerrymandering».

14 Les limites des circonscriptions en forte
15 croissance et des circonscriptions urbaines
16 pourraient, elles, augmenter ou, disons, être
17 modifiées, ça ne serait pas un problème, et on
18 éliminerait automatiquement les deux (2)
19 exceptions actuelles, Îles-de-la-Madeleine et
20 Ungava.

21 Moi, je suggérerais en plus, parce que si on
22 fait un système comme ça, donc un rapport strict
23 entre population et poids du député, ça, ça
24 n'amène pas de complexité au niveau de la
25 votation des lois, un député vote en fonction de

1 son poids de population et quand on élit un
2 gouvernement, évidemment on compte les votes --
3 on compte, c'est-à-dire, les pondérations au
4 lieu de compter des députés. Donc, ça, ça
5 serait quand même très simple.
6 Mais moi, ça, un système comme ça, ça ne
7 donnerait pas plus de poids politique aux
8 régions, ça serait même moins qu'aujourd'hui
9 parce que, évidemment, on aurait peut-être plus
10 de députés en proportion, mais ça serait des
11 députés avec un poids moins important. Des
12 députés qui travailleraient plus en région
13 comparé à des députés urbains qui, eux,
14 évidemment, avec un poids énorme quand ils
15 votent des lois, seraient plus appelés souvent à
16 défendre, à voter les lois dans le Parlement,
17 alors que ça encourageait justement les députés
18 des régions à être plus souvent présents dans
19 leur région.
20 Mais moi, je proposerais, pour donner plus de
21 poids politique aux régions, là, à ce
22 moment-là, c'est qu'on met une pondération
23 positive, on ajoute peut-être un pourcentage au
24 strict rapport qu'on aurait par un vote
25 fractionnaire. C'est-à-dire que... mais ça,

1 évidemment, il faudrait que ce soit accepté par
2 l'ensemble de la population du Québec,
3 évidemment, parce que là, on demanderait
4 spécifiquement, une fois le rapport strict
5 établi entre population et vote, on demanderait
6 spécifiquement à tous les électeurs du Québec de
7 dire : bon, telle région éloignée, quelle
8 pondération additionnelle vous pourriez leur
9 donner? C'est-à-dire, par exemple, plus la
10 région est complexe ou peut-être qu'on pourrait
11 établir certains critères qui nous permettraient
12 d'établir des pondérations différentes. Par
13 exemple, actuellement on a des régions
14 éloignées... nous autres, c'est un peu bizarre,
15 La Pocatière, par exemple, aussitôt qu'on
16 traverse la frontière entre La Pocatière et
17 St-Roch-des-Aulnaies, on tombe dans la région
18 de... on tombe La Pocatière dans une région et
19 Saint-Roch-des-Aulnaies dans une région qui
20 n'est pas ressource, donc qui n'a pas
21 d'avantage.

22 Donc, si on établissait une pondération en
23 fonction des circonscriptions ou des régions qui
24 pourrait aller de quelques pour cent à dix (10),
25 vingt (20), trente pour cent (30 %) pour donner

1 un poids politique additionnel à cette
2 région-là, ça pourrait être établi d'une façon
3 éclairée, décidée par l'ensemble de la
4 population ou peut-être par référendum ou peu
5 importe, mais ce serait une façon de donner un
6 poids politique additionnel aux régions ou à
7 certaines circonscriptions.

8 Donc, le principe de base, ce serait d'établir
9 un vote fractionnaire et lequel serait ajusté à
10 chaque élection suivant sur la base de la
11 population.

12 Voilà.

13 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

14 Alors, merci, monsieur, pour votre présentation.
15 Évidemment, c'est une hypothèse qui a déjà été
16 évoquée par d'autres personnes, ça s'inspire un
17 petit peu de ce qu'on retrouve dans certaines
18 MRC, hein. Évidemment, la grande ville a un
19 poids par rapport à d'autres petites
20 municipalités de la MRC qui peuvent avoir un
21 poids différent.

22 C'est une suggestion qui certainement sera
23 reprise également dans le futur par d'autres,
24 alors on verra bien ce que nos décideurs en
25 penseront et quelle conclusion qu'ils pourront

1 en tirer.

2 Je vous remercie pour votre présentation,
3 monsieur.

4 **M. MICHEL HUDON :**

5 Merci.

6 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

7 Bonsoir.

8 Monsieur le secrétaire, s'il vous plaît, le
9 prochain intervenant.

10 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

11 Oui. J'appellerais donc madame Danielle Doyer.
12 Madame Doyer est députée de Matapédia, elle est
13 également présidente régionale du Parti
14 québécois. Elle est accompagnée de monsieur
15 Irvin Pelletier, député de Rimouski.

16 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

17 Madame, Monsieur les députés, nous vous
18 écoutons.

19 - - - - -

20 **PRÉSENTATION DE MME DANIELLE DOYER**

21 - - - - -

22 **MME DANIELLE DOYER :**

23 Bonsoir, messieurs, est-ce que vous m'entendez
24 bien?

25 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

1 Très bien, merci.

2 **MME DANIELLE DOYER :**

3 Je vais faire une intervention et ensuite, mon

4 collègue Irvin Pelletier de Rimouski va faire la

5 sienne.

6 Et moi, monsieur Blanchet, c'est un rendez-vous,

7 là, on n'arrête plus de se voir, ça fait

8 plusieurs années d'ailleurs, mais j'imagine que

9 vous savez aussi que je vais aller vous voir à

10 Québec, au rendez-vous des députés, parce que je

11 trouve ça tellement important.

12 Et ce soir, je n'ai pas le goût nécessairement

13 de revenir sur la présentation que j'ai faite à

14 Matane. Et pour les gens dans la salle, je veux

15 juste donner mon titre et peut-être juste avec

16 l'explication du titre et quelques petits

17 éléments, ils vont peut-être comprendre où j'en

18 étais venue. Et puis moi ce que je veux vous

19 souligner aussi, c'est que les collègues du

20 Parti québécois, Pascal Bérubé dans Matane et

21 Irvin Pelletier de Rimouski, nous sommes en

22 accord sur la position que nous avons prise de

23 revoir la Loi électorale sur de nouveaux

24 critères, et que le critère prépondérant du

25 nombre d'électeurs, on ne le réexpliquera pas,

1 aujourd'hui les gens l'ont expliqué, vous l'avez
2 entendu ici et là au Québec, alors on ne revient
3 pas à l'expliquer.
4 Mais je dis mon titre et je l'explique. Le titre
5 du mémoire que je vous avais présenté à Matane,
6 c'est «Vers un développement durable de toutes
7 les régions du Québec, le choix de l'être humain
8 et de la loi des nombres.» Parce qu'il
9 m'apparaît et il nous a apparaît que la loi du
10 nombre, c'est-à-dire le critère du nombre
11 d'électeurs divisé par le nombre de comtés,
12 c'est comme le critère prépondérant qui nous
13 fait... comment je dirais ça, qui nous a
14 conduits, qui nous a conduits à là où on est et
15 qu'à chaque fois que vous devez -- parce que
16 c'est votre mandat, on en convient -- aux deux
17 (2) élections, vous avez la responsabilité
18 d'aller préparer une nouvelle carte électorale
19 et ce facteur prépondérant du nombre d'électeurs
20 divisé par... bon, on ne le refera pas, hein,
21 avec d'autres éléments qui ont fait en sorte que
22 jusqu'à maintenant, vous avez été capable de
23 donner une certaine intelligence, entre
24 guillemets, à la confection de la carte
25 électorale, mais maintenant on n'en est plus

1 capable.

2 Et moi, je suis convaincue, monsieur Blanchet,

3 monsieur Zacharias et monsieur Courville, que

4 les députés de l'Est du Québec, sauf un -- parce

5 que monsieur Béchard serait ici ce soir, il

6 aurait été avec les gens du

7 Kamouraska-Témiscouata pour présenter la

8 position de son parti -- Irvin est là ce soir,

9 Pascal Bérubé a été présent dans Matane, madame

10 Normandeau, comme ministre, elle s'est fait un

11 point d'honneur d'être dans sa région de la

12 Gaspésie, et j'aimerais ça que vous nous

13 mettriez à l'écran l'Est du Québec, parce que

14 les éléments que vous avez été capable de faire

15 jouer, puis la dernière fois, là, le dernier

16 rendez-vous, et vous aviez dit que j'avais

17 présenté un beau mémoire, c'est pour ça que je

18 ne vous en ai pas présenté un cette fois-ci, ça

19 l'aurait été exactement la même chose. Ça fait

20 que moi, je suis un petit peu tannée de radoter

21 toujours la même chose.

22 Et les éléments qu'on vous avait fait valoir et

23 que plusieurs personnes de la région de la

24 Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent vous ont fait

25 valoir sont les mêmes : Dispersion de la

1 population, vieillissement de la population,
2 dévitalisation de nos territoires, besoin
3 d'avoir de l'appartenance pour faire du
4 développement.

5 Alors, monsieur Blanchet et messieurs, le
6 fait... D'abord, un premier élément. Le fait
7 que les îles-de-la-Madeleine est un comté
8 d'exception, vous avez convenu la dernière fois,
9 en deux mille un (2001), que nous sommes
10 pratiquement devenus une région d'exception par
11 la force des choses parce que nous ne -- et je
12 vous l'ai dit à Matane et je vous le redis ici
13 devant les gens -- je ne veux pas que le comté
14 des îles-de-la-Madeleine devienne autre chose
15 qu'un comté d'exception, mais cette situation
16 fait en sorte que sur la péninsule, à partir de
17 Gaspé et en s'en venant jusque dans le
18 Kamouraska-Témiscouata, nous n'avons plus de
19 jeu. Le fait que les îles est un comté
20 d'exception, nous n'avons plus de jeu.

21 Et si je vous pose la question, monsieur
22 Blanchet, je vous demande : Le comté de
23 Matapédia est dans quelle région? Qu'est-ce que
24 vous me dites?

25 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

1 Bas-Saint-Laurent.
2 **MME DANIELLE DOYER :**
3 Bon. Bravo.
4 Parce qu'à chaque fois que vous faites la carte
5 électorale, vous faites comme Hydro-Québec
6 dernièrement qui nous ont induits en erreur avec
7 des projets éoliens parce qu'Hydro-Québec a la
8 région Matapédia; Matapédia, la ville de
9 Matapédia. Ma circonscription est entièrement
10 dans le Bas-Saint-Laurent et la fois d'avant,
11 vous aviez fait la même chose et le monde sont
12 tout mêlés.
13 Et un des vices fondamental... j'en reviens avec
14 la carte électorale que vous nous avez préparée.
15 Il y a une problématique majeure qui va être
16 causée pour trois (3) députés. Un des députés
17 du Bas-Saint-Laurent avait cette problématique,
18 mon collègue de Matane, parce qu'il avait un
19 pied en Gaspésie avec la Haute-Gaspésie et un
20 pied dans le Bas-Saint-Laurent avec Matane. Et
21 là, moi, je vais avoir cette problématique avec
22 Matapédia-Mitis, vous m'avez donné un morceau de
23 la MRC de Matane, quatre (4) municipalités, et
24 huit (8) municipalités d'Avignon.
25 Donc moi, là, messieurs, quand je vais avoir une

1 Conférence régionale d'élus -- et Dieu sait que
2 pour nous, c'est important -- pour les gens de
3 la Gaspésie, pour les gens du Bas-Saint-Laurent,
4 la Conférence régionale des élus, ce n'est pas
5 une vue de l'esprit, c'est là où nous faisons
6 nos collaborations, nos concertations, des
7 décisions importantes qui touchent à toutes
8 sortes de secteurs d'activités économiques et
9 sociales, la Commission jeunesse, la table
10 forêt, la table agroalimentaire, la table de la
11 culture, et imaginez-vous... comme monsieur
12 Béchar, là, il a un pied Côte-du-Sud... un pied
13 dans le Bas-Saint-Laurent, un pied dans la
14 Côte-du-Sud, Chaudière-Appalaches...

15 **M. IRVIN PELLETIER :**

16 S'il est élu.

17 **MME DANIELLE DOYER :**

18 S'il est élu, mon collègue dit : «S'il est élu».
19 Mais là, il est élu, là, et... là, il est élu,
20 puis il va y en avoir un autre après lui si ce
21 n'est pas lui. Alors, pour moi, je ne pense
22 pas, et mon collègue m'amène à dire quelque
23 chose, c'est que je ne... je n'ai pas pensé de
24 façon égoïste. Je viens vous voir ce soir, puis
25 je l'ai fait à Matane, puis je l'ai toujours

1 fait comme ça, je ne pense pas en égoïste, à
2 dire... vous savez, les gens de ma
3 circonscription, ils ont dit : «Madame Doyer,
4 mon doux!, on a sauvé notre comté, bravo». Je
5 dis : «Vous êtes content, vous, moi, je ne suis
6 pas contente, puis je ne suis pas contente pour
7 vous, puis je ne suis pas contente pour le
8 Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie». Puis là, je
9 leur disais : «On a perdu deux (2)
10 circonscriptions, voyons, réveillez-vous». Et
11 les gens disent : «C'est vrai, hein».
12 Mais, j'ai dit : «Quand vous allez... vous
13 voudrez me voir, là, puis que je vais être à
14 Amqui», puis la madame de Pointe-à-la-Croix, là,
15 elle veut voir sa députée parce qu'elle a un
16 problème majeur, là, bon, d'aide sociale ou de
17 je ne sais pas quoi, ou c'est quelqu'un de
18 Baie-des-Sables, mais je fais du bureau à Amqui.
19 Vous allez nous faire faire du trajet, vous
20 allez faire faire du trajet sur les routes. Je
21 vous l'ai dit à Matane et je vous le redis,
22 c'est anti-écologique, anti-développement
23 durable votre affaire, parce que les CO2, là, on
24 en a émis beaucoup à vous parler depuis quelque
25 temps, puis les voitures vont en émettre

1 beaucoup, monsieur Blanchet, sur les routes, là,
2 si vous nous laissez ça comme ça.
3 Alors moi, je voulais vous dire ça.
4 Et cet après-midi, je n'étais pas contente après
5 l'ADQ, vous avez peut-être remarqué un peu,
6 parce que les deux (2) jeunes hommes qui vous
7 ont présenté des choses, puis en tout respect de
8 leur position, ils n'ont pas réalisé que
9 c'était... ils ont dit : «Matane disparaît».
10 D'abord, ils sont à peu près sept (7) ans en
11 retard parce que c'était la fois d'avant que
12 vous aviez voulu faire disparaître Matane, vous
13 vous souvenez? Vous l'aviez réchappée en
14 dernière instance. Alors, eux autres, ils sont
15 à peu près sept (7) ans en retard là-dessus. Et
16 là, c'est Gaspé qui disparaît et c'est
17 Kamouraska-Témiscouata qui disparaît.
18 Alors, le pouvoir d'exception, vous avez un
19 pouvoir d'avoir des exceptions. Moi, je vous
20 demande... d'abord, dites-nous, aux élus,
21 retournez-nous à nos devoirs, c'est-à-dire de
22 réviser la loi électorale et, moi, je vous
23 retourne à vos devoirs aussi. Parce que vous
24 l'avez dit, j'ai pris conscience aujourd'hui que
25 toute la réforme électorale, tout ce qui est

1 discuté par monsieur Béland, le vote
2 proportionnel, le respect du vote des partis,
3 tout ça, on devrait avoir un grand chantier de
4 démocratie au Québec, de démocratie effective,
5 de représentativité effective.
6 Alors, je ne veux pas être trop longue.
7 Monsieur Blanchet, vous avez dit aussi à Matane
8 que... vous m'avez dit : «Madame Doyer, vous ne
9 pensez pas qu'il y a une grande faculté
10 d'adaptation chez l'être humain». On n'en a
11 plus. Les gens vous l'ont dit aujourd'hui dans
12 le Kamouraska-Témiscouata, les gens du
13 Kamouraska-Témiscouata, moi, je vous le dis, on
14 n'en a plus. On n'a plus de faculté
15 d'adaptabilité dans l'Est du Québec parce que
16 vous êtes en train de nous faire revenir à il y
17 a des décennies, quand l'Est du Québec était
18 considéré comme une région, que même mon
19 parti... on avait deux (2)... une région... j'ai
20 été présidente régionale de l'Est du Québec et
21 on courait d'un bord à l'autre de notre région
22 et ça, là, vous le pensez pour les députés à
23 l'Assemblée nationale, mais nos instances
24 politiques démocratiques vont vivre cette même,
25 je dirais, difficulté d'adaptation,

1 d'adaptabilité parce que le grand comté qui
2 irait jusqu'à Pointe-à-la-Croix, et ce serait la
3 même chose pour la Côte-du-Sud, ça n'aurait pas
4 de bon sens non plus pour notre vie
5 démocratique.
6 Alors moi, je ne veux pas être trop longue, je
7 vais passer la parole à mon collègue.
8 Je veux juste vous dire que la solidarité... je
9 suis fière des gens de ma région. Je suis fière
10 des gens de la région de la Gaspésie, je suis
11 fière des gens de la région du
12 Bas-Saint-Laurent, de ma CRÉ et de toutes les
13 municipalités qui sont venues vous dire... les
14 MRC, ils vous ont présenté une argumentation
15 étoffée. Et messieurs, je vous redis, la
16 question à laquelle on va devoir répondre comme
17 parlementaires, et vous, vous n'avez pas idée de
18 l'impact des décisions que vous allez prendre.
19 Je pense que vous en avez une idée, mais c'est
20 pas mal plus important que ce que vous en
21 pensez, messieurs, monsieur Blanchet, parce que
22 ça ne se revire pas de bord, ça. La décision
23 que vous allez prendre, ou j'espère qu'on va
24 s'en aller en révision de la loi électorale, et
25 qu'on va être capable ensemble, ensemble, vous,

1 avec tous les outils qu'on peut se donner comme
2 société, parce que le Québec sait être
3 innovateur quand il le veut bien, quel est le
4 Québec qu'on veut pour l'avenir.
5 Et c'est ça mon titre : «Vers un développement
6 durable de toutes les régions du Québec, le
7 choix de l'être humain et de la loi des
8 nombres». Donc, ce sont tous les nombres qu'on
9 doit faire jouer, la situation économique des
10 gens, le kilométrage à parcourir, la richesse,
11 les revenus des gens, notre capacité de se
12 développer, la dévitalisation et je... je
13 pourrais continuer longtemps.
14 Alors, je passe la parole à mon collègue et moi,
15 j'espère que je vais vous revoir pour préparer
16 une révision, en tout cas que les parlementaires
17 vont avoir l'opportunité, et si l'ADQ veut se
18 mettre en porte-à-faux, parler des deux (2)
19 côtés de la bouche en même temps, comme ils
20 l'ont fait au niveau des mesures de régions
21 ressources, au niveau de la carte électorale,
22 ils le feront, libre à eux.
23 Et j'espère que le Parti québécois et le Parti
24 libéral vont avoir le courage, avec vous, de
25 mettre en train un chantier immense. Et

1 pourquoi je n'étais pas contente cet après-midi,
2 ils parlaient au nom de la salle. Les gens dans
3 la salle en arrière dans le Témiscouata
4 n'étaient pas contents d'être là. Parce que le
5 temps qu'on prend à venir vous convaincre aux
6 huit (8), neuf (9) ans de nous sauver, de sauver
7 notre peau, là, qui que ce soit dans notre
8 région, on ne l'a pas pour se développer, ce
9 temps-là. On pourrait-tu faire oeuvre plus
10 utile que ça? Et je n'aime pas que les gens
11 parlent à ma place ou parlent aux gens... au nom
12 des gens de la population.

13 Merci.

14 **M. IRVIN PELLETIER :**

15 T'es sûre?

16 **MME DANIELLE DOYER :**

17 Oui oui, je suis sûre, vas-y, Irvin.

18 - - - - -

19 **PRÉSENTATION DE M. IRVIN PELLETIER**

20 - - - - -

21 **M. IRVIN PELLETIER :**

22 Bonsoir messieurs.

23 Je vous remercie énormément de venir nous
24 entendre en région et je vous félicite pour
25 l'ardeur que vous mettez au travail pour essayer

1 de résoudre ce problème-là. C'est un grand
2 défi, puis je l'admets, c'est un très grand
3 défi. Je vous félicite de vous y attaquer. Je
4 ne vous félicite pas pour la proposition qui est
5 là, mais je vous félicite de vous y attaquer,
6 puis d'y mettre beaucoup d'ardeur et puis de
7 nous entendre.

8 Moi, je ne serai pas tellement long parce qu'il
9 y a seulement un point que je veux développer
10 parce que comme vous voyez, comme député de
11 Rimouski, si je parle juste au nom du comité de
12 Rimouski, probablement que je ne serais pas venu
13 vous voir, mais je suis solidaire de toute la
14 région du Bas-Saint-Laurent et Gaspésie, puis
15 même de toutes les régions du Québec qui vivent
16 un peu les mêmes problèmes que nous.

17 Et puis moi, je veux, à ce sujet-là, vous parler
18 de l'accessibilité du citoyen aux services
19 gouvernementaux et puis, en fait, des services
20 citoyens. Et puis pour vous en parler, bien, je
21 vais vous parler un petit peu de mon expérience
22 dans le comté de Rimouski.

23 Moi, dans le comté de Rimouski, comme vous
24 voyez, c'est le plus petit comté, c'est en même
25 temps le plus peuplé. Alors, c'est un comté

1 où, de mon bureau, je m'en vais à l'extrémité du
2 comté, ça me prend moins d'une heure et puis
3 c'est dans un comté qui a douze (12)
4 municipalités que je peux rencontrer
5 systématiquement deux (2) fois par année. Quand
6 je dis à ma collègue de Matapédia que j'ai fait
7 une tournée de tous mes conseils municipaux,
8 j'ai passé une heure et demie (1½), deux (2)
9 heures avec eux, puis j'ai vu, avec eux... j'ai
10 regardé avec eux tous les problèmes, les
11 préoccupations... pas les problèmes, mais les
12 préoccupations qu'ils avaient, que ce soit à
13 l'aqueduc, l'égout, les transports, la culture,
14 le loisir, etc., mettez-en, parce que dans des
15 municipalités, sur les douze (12), il y en a
16 onze (11) que ce sont des municipalités rurales
17 qui n'ont pas le personnel spécialisé comme la
18 ville de Rimouski peut avoir, par exemple, à ce
19 moment-là le député doit être beaucoup plus
20 présent, puis doit entendre beaucoup plus ces
21 gens-là. Alors quand je dis ça à ma collègue de
22 Matapédia, bien évidemment, elle vient un peu
23 les yeux plein d'eau, elle est un peu jalouse,
24 mais moi, je trouve que c'est un service normal
25 que je rends à mes citoyens et ça, je le fais

1 deux (2) fois par année de façon systématique.
2 Ensuite, sur appel, je vais souvent dans les
3 municipalités pour aller rencontrer ces gens-là,
4 puis jaser avec eux autres, puis aussi prendre
5 leur dossier en main, puis les transporter, les
6 amener à Québec.
7 À Rimouski, c'est une ville de quarante-deux
8 mille (42 000) de population, c'est quatre-vingt
9 quelque pour cent du comté, quatre-vingt-deux
10 (82), quatre-vingt-trois pour cent (83 %) du
11 comté. À Rimouski, c'est d'autres... c'est
12 d'autres choses. Avec le conseil municipal, on
13 se parle, puis on s'entend, mais à Rimouski, mon
14 travail va être plus au niveau des organismes
15 communautaires, des entreprises, il y a beaucoup
16 d'emplois là, la santé, l'éducation, puis ainsi
17 de suite. Mais à Rimouski aussi, on a les
18 services gouvernementaux. Les bureaux
19 gouvernementaux en région sont beaucoup à
20 Rimouski.
21 Alors moi, je peux vous dire, messieurs, qu'à
22 Rimouski, les gens, je pense qu'ils ont une
23 belle accessibilité à l'ensemble des services
24 gouvernementaux. Malgré tout ça, je peux vous
25 dire que cette année, j'ai passé à peu près six

1 cent cinquante (650) heures à conduire mon
2 automobile. C'est sûr que six cent cinquante
3 (650) heures à conduire mon automobile, c'est
4 presque un tiers de la tâche d'une tâche normale,
5 ça, mais sur six cent cinquante (650) heures, il
6 y en a peut-être quatre cent cinquante (450)
7 heures que j'ai faites de fin de soirée et de
8 nuit, là, pour garder du temps, évidemment, pour
9 travailler auprès de mes gens.
10 Alors, c'est quoi qu'on veut d'un député?
11 Est-ce qu'on veut d'un député un bon
12 parlementaire qui va regarder les préoccupations
13 de ses citoyens, puis de les amener à Québec ou
14 si on veut en faire plus tard un coureur
15 automobile? Je ne pense pas que c'est ça que la
16 population attend de nous.
17 Alors malgré tout ça, je peux dire que dans le
18 comté de Rimouski, je pense que j'ai un comté
19 normal, puis je fais un travail honnête et
20 normal aussi.
21 Et il y a un grand principe, messieurs, que je
22 vous dis, c'est que quand je regarde, par
23 exemple, sur la carte, le... prenez Les Méchins.
24 Le citoyen des Méchins, je pense qu'il a droit à
25 l'accessibilité des services gouvernementaux

1 autant que le citoyen de Saint-Narcisse.
2 Actuellement, ce n'est pas le cas, puis ça, je
3 suis convaincu que vous ne pouvez pas régler ça
4 parce que le territoire du comté de
5 Matane-Gaspé, il est énorme. Je pense à mon
6 collègue, là, de... Pascal Bérubé, dans un comté
7 comme ça, on ne le verra plus à Québec. Même si
8 son vote à Québec est plus pesant qu'un comté
9 très peuplé, s'il ne vient jamais voter, ce ne
10 sera pas tellement pesant, là, avec le
11 territoire qu'il a à couvrir.
12 Mais ça, cet aspect-là de l'accessibilité des
13 citoyens aux services gouvernementaux, vous ne
14 pouvez pas le régler, je ne pense pas, mais ce
15 que je vous demande, c'est de ne pas l'empirer.
16 Puis actuellement, je pense qu'on ne l'améliore
17 pas avec cette carte-là.
18 Puis deuxièmement, quand je regarde le comté de
19 Rimouski, par exemple, c'est le seul comté à
20 l'est de Québec qui pourrait, en termes de
21 services aux citoyens, qui pourrait accueillir
22 d'autres municipalités. Puis quand on regarde
23 la carte, c'est le seul comté à l'Est du Québec
24 qui perdrait des municipalités. Alors, il y a
25 quand même quelque chose qui... quitte à

1 regarder à ce niveau-là quand on regarde
2 l'accessibilité des citoyens aux services
3 gouvernementaux. Ça, c'est un grand principe
4 que je veux vous dire.
5 Et puis l'autre... le dernier point que je veux
6 vous dire aussi, c'est que la loi a été... je
7 pense que c'est en deux mille un (2001), la
8 dernière transcription de la loi, deux mille un
9 (2001), on est rendu en deux mille huit (2008),
10 la population a évolué et dans le nombre et dans
11 le déplacement aussi. Il n'est pas défendu que
12 la loi fasse la même chose. Parce que moi, en
13 tout cas, je suis député depuis un an, là, puis
14 en session à Québec, on passe notre temps à
15 modifier des lois. Elle ne sera pas plus
16 difficile à modifier celle-là qu'une autre. Et
17 puis, je pense que c'est une loi qu'il faut
18 faire évoluer aussi avec l'évolution de la
19 population autant dans les mouvements
20 horizontaux que verticaux.
21 Ensuite, un dernier point que je voulais vous
22 dire aussi. C'est que dans la modification de
23 la loi, dans l'évolution de la loi, je pense
24 qu'il faut y aller par région.
25 Toutes les régions du Québec, pour moi, c'est

1 des régions; Montréal, c'est une région; Gaspé,
2 c'est une région. Quand on regarde les régions
3 du Québec, puis il faut faire évoluer la loi
4 dans ce sens-là, je pense qu'il faut y aller
5 région par région. Il ne faut pas, par exemple,
6 régler des problèmes à Montréal sur le dos des
7 gens de Gaspésie, par exemple. Il ne faut pas
8 régler les problèmes du Bas-Saint-Laurent sur le
9 dos des gens de Québec. Il ne faut pas régler
10 les problèmes de l'Ungava sur le dos des gens de
11 Montréal. Il faut vraiment y aller région par
12 région, puis adapter des services et puis que...
13 Le point que je veux vous parler,
14 l'accessibilité du citoyen aux services
15 gouvernementaux, pour moi, c'est un point plus
16 important encore que le nombre.

17 Je vous remercie de m'avoir entendu.

18 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

19 Alors, merci beaucoup, Madame, Monsieur les
20 députés.

21 Écoutez, là-dessus, on est bien conscient que
22 les régions du Québec sont toutes très
23 différentes les unes des autres, et je l'ai dit
24 à quelques reprises au cours des auditions que
25 nous tenons depuis déjà le mois d'avril, il y a

1 des éléments qui, dans certaines régions, sont
2 très importants et, dans d'autres, mais pas du
3 tout. Alors, c'est pour ça qu'on est là, hein,
4 pour vous écouter, pour voir, en fait, qu'est-ce
5 que chez vous a priorité, qu'est-ce qui vous
6 importe le plus pour qu'on puisse en tenir
7 compte dans nos délibérations.
8 C'est bien certain qu'à la lumière de tout ce
9 qu'on a entendu, il y aura des changements dans
10 notre proposition par rapport à ce qui a été
11 rendu public au mois de mars dernier, là, mais
12 on ne peut pas... encore une fois, on va
13 délibérer sur tout ce qu'on a entendu, puis on
14 va voir de quelle façon on peut améliorer ce
15 qu'on a proposé dans l'optique de satisfaire le
16 plus possible les différents intervenants qu'on
17 aura entendus. Mais on est conscient d'avance
18 qu'on ne pourra jamais, finalement, satisfaire
19 tout le monde, il y aura toujours des personnes
20 qui vont s'estimer lésées, malheureusement, par
21 les décisions qu'on devra prendre.
22 Mais encore une fois, on est à l'écoute, ça,
23 c'est sûr, on l'a prouvé la dernière fois, et
24 cette fois-ci on l'est encore aussi, mais la
25 situation, je dirais, est encore plus difficile

1 que la dernière fois.

2 Alors, on vous remercie beaucoup pour votre
3 présentation.

4 **M. IRVIN PELLETIER :**

5 Merci beaucoup.

6 **MME DANIELLE DOYER :**

7 Monsieur Blanchet, si vous me permettez juste
8 une petite dernière...

9 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

10 Bien sûr.

11 **MME DANIELLE DOYER :**

12 Parce que vous... à Matane, je l'avais dit, puis
13 c'est encore vrai ici, que ça nous a pris
14 vingt-cinq (25), trente (30) ans de jeu de yoyo
15 à la limite de nos comtés pour arriver à une
16 situation quasiment idéale pour nos deux (2)
17 régions, c'est-à-dire d'avoir deux (2) MRC par
18 circonscription. Alors, sur la... comment je
19 dirais ça? En s'appuyant sur les
20 Îles-de-la-Madeleine, qui est un comté
21 d'exception, moi, je vous le redemande, il va
22 falloir qu'on continue de regarder l'Est du
23 Québec comme deux (2) régions d'exception en
24 s'appuyant là-dessus, qu'on ne peut pas le
25 changer, on ne peut pas s'aider de cette

1 population-là pour préserver des comtés sur la
2 péninsule.
3 Alors, pour moi... les autres régions, si ça ne
4 les dérange pas d'avoir des MRC séparées en deux
5 (2) ou tout ça, c'est libre à eux. Mais nous,
6 on a une situation qui a pris du temps à devenir
7 idéale, hein, et là, on a Kamouraska-
8 Témiscouata, Rivière-du-Loup-Les Basques,
9 Rimouski-Neigette, on a Mitis-Matapédia, on a
10 Haute-Gaspésie-Matane, Gaspé et la
11 Côte-de-Gaspé-Percé, et on a Bonaventure dans la
12 Baie-des-Chaleurs. C'est deux (2) MRC à peu
13 près par circonscription, situation quasi idéale
14 de développement, calquée sur toutes nos
15 instances de développement.
16 Alors, pour moi, quand... un médecin, un
17 principe en médecine, c'est que si tu ne peux
18 pas aider, nuit pas au moins. Alors, je vous
19 demande de vous comporter en bon docteur, puis
20 de ne pas nous nuire parce qu'on en a bien
21 besoin, nous autres, d'être aidés.
22 Merci.
23 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
24 Merci beaucoup.
25 Alors monsieur le secrétaire, s'il vous plaît,

1 le prochain intervenant.

2 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

3 Oui. J'inviterais maintenant monsieur Émilien
4 Nadeau, maire de la ville de Dégelis. Monsieur
5 Nadeau est accompagné de monsieur Bernard Caron,
6 directeur général. Non?

7 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

8 Vous êtes Monsieur le maire?

9 **M. ÉMILIE N NADEAU :**

10 C'est ça.

11 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

12 Oui. Bonsoir, Monsieur le maire. Ça nous fait
13 plaisir de vous accueillir.

14 - - - - -

15 **PRÉSENTATION DE MONSIEUR ÉMILIE N NADEAU**

16 - - - - -

17 Donc, rebonjour Monsieur le Président.

18 Je vais être un petit peu moins long ce soir que
19 j'ai pu l'être ce matin, mais comme ce matin, je
20 représentais beaucoup plus l'Association
21 libérale du comté de Kamouraska-Témiscouata,
22 j'ai choisi de venir à Rivière-du-Loup
23 simplement pour vous déposer la résolution de la
24 municipalité de Dégelis, qui est située au sud
25 du Témiscouata.

1 Je dois vous dire d'entrée de jeu que du côté de
2 ma municipalité, sans répéter tous les arguments
3 que vous avez entendus depuis dix heures (10 h)
4 ce matin, on endosse l'ensemble de ces
5 arguments-là et ce qu'on vous demande, en
6 définitive, c'est de garder le comté de
7 Kamouraska-Témiscouata tel qu'il est là pour le
8 moment en attendant un changement de la loi et,
9 surtout, de garder le même nombre de députés
10 dans l'Est du Québec que nous avons présentement
11 parce que c'est extrêmement important pour nous
12 de conserver notre poids politique.

13 Sur une base plus personnelle, maintenant, je
14 vous dirai je fais un peu partie des meubles en
15 politique municipale, ça fait une quarantaine
16 d'années, et j'ai eu à vivre, à travers toutes
17 ces années-là, plusieurs changements de cartes
18 électorales. Mon préfet vous disait ce matin...
19 il se demandait si le Témiscouata était
20 représentable, sur une base peut-être un petit
21 peu plus optimiste, je vous dirais que le
22 Témiscouata est très intéressant parce que tout
23 le monde nous veut. On a été d'un côté, on a
24 été de l'autre, tout le monde nous veut. Même
25 le Nouveau-Brunswick nous veut parce qu'on est à

1 la frontière du Nouveau-Brunswick et il y a là
2 aussi une très grande communauté économique.
3 Donc, que vous respectiez les frontières des
4 MRC, c'est très important pour nous parce que
5 c'est des territoires d'appartenance. Il est
6 très important aussi, et ça fait partie de mon
7 histoire, de respecter le territoire des régions
8 administratives.
9 Il fut une époque où la région administrative
10 c'était, dans notre cas, Bas-Saint-Laurent-
11 Gaspésie. J'ai été administrateur pendant
12 longtemps au CRD Bas-Saint-Laurent et même au
13 CRD Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, je l'ai présidé
14 pendant quelques années, et je vous dirai qu'à
15 partir de Dégelis pour se rendre à Gaspé, ça
16 prend six heures et demie (6½), c'est beaucoup
17 plus long que d'aller à Montréal.
18 On a réussi, avec les années, à obtenir du
19 Gouvernement du Québec deux (2) régions
20 administratives, celle de la Gaspésie et celle
21 du Bas-Saint-Laurent. Et depuis les années
22 quatre-vingt (80), je vous dirai qu'au
23 Bas-Saint-Laurent, on a développé ensemble, les
24 huit (8) MRC du Bas-Saint-Laurent, un sentiment
25 d'appartenance important. On a appris aussi à

1 travailler ensemble et il existe, au
2 Bas-Saint-Laurent, une culture de concertation,
3 je pense, qui est exemplaire au niveau du
4 Québec. Et la région du Bas-Saint-Laurent en
5 tant que telle, le CRD a été remplacé maintenant
6 par la CRÉ, la CRÉ a continué, je vous dirais,
7 sur cette lancée et le Bas-Saint-Laurent et ont
8 réussi ensemble de grandes choses.
9 Et je pense qu'il est important aujourd'hui,
10 parce que c'est quand même une région
11 administrative dans laquelle on peut vivre, qui
12 est viable, dans laquelle on se connaît, de
13 respecter les limites de ce territoire-là de la
14 région administrative en tant que telle, de bien
15 les respecter. Parce que briser le
16 Bas-Saint-Laurent, à mon point de vue, c'est un
17 peu de... ce n'est pas de faire fi, parce que
18 vous ne pouvez pas le savoir, mais c'est un peu
19 de détruire le travail qui s'est fait, je vous
20 dirais, depuis les vingt-cinq (25), trente (30)
21 dernières années où on a réussi à travailler
22 ensemble, où on se connaît et puis dans laquelle
23 aussi, cette région-là, on se reconnaît.
24 Il y a eu... il y a beaucoup de choses
25 présentement, même au niveau des lois, ce que le

1 gouvernement s'occupe dans les programmes
2 gouvernementaux où c'est issu du
3 Bas-Saint-Laurent les premières idées de ça. Si
4 je pense... si je regarde, par exemple, au
5 niveau forestier, que ce soit la culture de la
6 forêt, ça vient du Bas-Saint-Laurent. Si vous
7 regardez aujourd'hui même ce qui s'en vient avec
8 le livre vert sur la forêt, le début de ça vient
9 du Bas-Saint-Laurent. C'est à partir des gens
10 d'ici que c'est monté jusque là et que c'est
11 acheté maintenant par le Québec.
12 Donc moi, ce que je souhaite, c'est que vous
13 respectiez, dans les limites des comtés, les
14 limites des régions administratives. Ça, c'est
15 primordial, à mon avis.
16 Pour le faire -- je sais dans quelle situation
17 vous êtes -- pour le faire, je pense que ça
18 prend un changement de loi. Mais en attendant
19 un changement de loi ou une manière différente
20 de se faire représenter, vous pouvez peut-être
21 vous servir de votre pouvoir d'exception, etc.,
22 en attendant que, et nous aider à décider le
23 politique et le Gouvernement du Québec à la
24 modifier finalement la loi pour respecter ce
25 sentiment d'appartenance que nous avons entre

1 nous.
2 Je pourrais continuer beaucoup plus longtemps,
3 mais je sais que vous avez eu une grosse
4 journée. Je vous remercie de m'avoir entendu et
5 je vous souhaite bonne chance dans vos
6 réflexions. Je sais que ce n'est pas facile, ce
7 n'est pas évident de trancher, mais je pense
8 qu'il y a moyen de le faire à la satisfaction
9 des gens.

10 Merci.

11 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

12 Alors, c'est nous qui vous remercions pour votre
13 témoignage, Monsieur le maire. Bonne soirée.
14 Monsieur le secrétaire, s'il vous plaît, le
15 prochain intervenant.

16 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

17 Oui. J'inviterais maintenant monsieur Michel
18 Lemay, représentant de la Coalition pour un
19 Québec des régions, section Bas-Saint-Laurent.

20 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

21 Alors bonsoir, monsieur. Nous vous écoutons.

22 - - - - -

23 **PRÉSENTATION DE MONSIEUR MICHEL LEMAY**

24 - - - - -

25 Oui. Bonsoir Monsieur le Président, Messieurs

1 les Commissaires.
2 Alors, après toutes ces interventions les plus
3 intéressantes les unes des autres, je vais
4 essayer de vous donner un petit peu le point de
5 vue de la Coalition des régions, section ouest
6 du Bas-Saint-Laurent.
7 Alors, en mars dernier, nous apprenions que la
8 Commission de la représentation électorale
9 proposait l'abolition de notre comté
10 Kamouraska-Témiscouata, une proposition basée
11 uniquement sur le critère démographique, connue
12 sous le nom de carte électorale.
13 Avec tout le respect que nous portons à votre
14 Commission, nous vous rappelons que la
15 démocratie ne peut se réduire à la seule
16 dimension de la carte électorale,
17 particulièrement en région. Je pense que ça
18 vient d'être expliqué de plusieurs façons. Nous
19 tenterons de vous démontrer pourquoi et quels
20 seraient les impacts d'une telle réforme sur nos
21 communautés.
22 Pour bien comprendre nos préoccupations, il nous
23 apparaît important de dresser le portrait de
24 notre réalité territoriale et de se distancer
25 des théories bureaucratiques. Historiquement,

1 on associe démocratie au pouvoir par le peuple.
2 Au Québec, le pouvoir s'exerce par
3 représentation en élisant des maires, des
4 députés et, depuis deux mille cinq (2005),
5 certains préfets.
6 Les citoyens d'ici, chez nous, là, surtout dans
7 le Bas-Saint-Laurent, vivent dans des villages,
8 de petites villes et on partage de plus en plus
9 de services en commun au niveau supramunicipal
10 qui correspond aux MRC ou au niveau régional,
11 comme l'a si bien expliqué le maire de Dégelis,
12 au niveau de la Conférence régionale des élus.
13 Au plan municipal, c'est très démocratique.
14 C'est le système d'élection au suffrage
15 universel direct, les conseillers sont élus, les
16 maires sont élus indépendamment à des dates
17 fixes, des mandats fixes. Comme partout au
18 Québec chez nous, nos municipalités exercent des
19 pouvoirs exclusifs dans certains domaines et
20 partagent d'autres pouvoirs au niveau des MRC.
21 Alors, à partir des années quatre-vingt (80), la
22 complexité justement de toute notre
23 problématique dans les petites municipalités a
24 amené... le manque de ressources financières,
25 les déficits démographiques grandissants ont

1 contribué à créer nos MRC. Alors, depuis deux
2 mille cinq (2005), les préfets peuvent être élus
3 au suffrage universel. Il faut noter qu'au
4 Kamouraska-Témiscouata, comté dans lequel je
5 vis, moi, particulièrement, c'est le seul comté
6 du Québec où les deux (2) préfets de chacune des
7 deux (2) MRC sont élus. Alors, c'est un signe
8 des temps, peut-être.

9 Il faut dire aussi qu'un comté, c'est un milieu
10 de vie et je dirais particulièrement, et là, je
11 vais parler beaucoup du Kamouraska-Témiscouata,
12 chez nous c'est un vrai milieu de vie. Jusque
13 dans les années soixante (60), les
14 circonscriptions électorales correspondaient à
15 des milieux de vie culturelle, sociale,
16 économique et politique. Depuis, les comtés
17 sont devenus de simples unités administratives
18 pour fins d'application de la loi électorale.
19 Étonnamment, le comté de Kamouraska-Témiscouata
20 a échappé à la règle. Le territoire est demeuré
21 chez nous, je dirais, partie intégrante de
22 l'identité de ses habitants.

23 Ce pays nous habite plus que nous l'habitons.
24 Non seulement les habitants sont attachés au
25 comté, ils le sont à la région, c'est-à-dire le

1 Bas-Saint-Laurent, à laquelle ils s'identifient
2 naturellement.
3 Je pense qu'il y a eu des interventions tantôt
4 qui ont très bien expliqué comment le
5 Bas-Saint-Laurent est devenu un territoire de
6 vie où les gens travaillent ensemble, où la
7 Conférence des élus est habituée de travailler
8 ensemble et où on partage souvent les mêmes
9 problématiques. D'ailleurs, la majorité des
10 services de proximité, qui ne peuvent être
11 entièrement comblés directement sur le
12 territoire du Kamouraska-Témiscouata, le sont
13 par les villes de Rivière-du-Loup ou Rimouski,
14 toutes deux (2) situées dans le
15 Bas-Saint-Laurent. Et il y a des exemples à
16 profusion à ce sujet-là. Alors, ce qu'on ne
17 peut pas avoir chez nous de proximité, de
18 services de proximité, on le trouve soit à
19 Rimouski, soit à Rivière-du-Loup.
20 Nos MRC sont rattachées à la CRÉ du
21 Bas-Saint-Laurent. La majorité de nos
22 structures sociales et de nos organismes se
23 regroupent également au niveau du
24 Bas-Saint-Laurent. Notre député est également
25 fortement associé à cette région. Il serait

1 aberrant de fusionner le Kamouraska à
2 Montmagny-L'Islet, alors que toutes nos
3 organismes ont le coeur et la raison à l'est.
4 Et ça, c'est dans le pratico pratique et je
5 dirais que c'est aussi dans les habitudes de
6 travailler ensemble. Actuellement, après toutes
7 ces années, monsieur le maire de Dégelis l'a
8 expliqué, ce serait tout un autre apprentissage
9 pour nous d'aller travailler avec
10 Chaudière-Appalaches, avec Montmagny-L'Islet,
11 avec lesquelles on n'a pratiquement pas de
12 liens.

13 Un petit paragraphe sur le déficit démocratique
14 des régions. Les régions administratives, comme
15 vous le savez, ont été créées en soixante-six
16 (66), réorganisées en quatre-vingt-sept (87).
17 Il y a dix-sept (17) régions administratives.
18 Depuis la création des territoires régionaux,
19 les politiques de l'État, combinées à la
20 dynamique propre de chaque région, ont façonné
21 une occupation institutionnelle du territoire :
22 diverses organisations publiques, directions,
23 bureaux de ministères; parapubliques, sociétés
24 d'État, bureaux de sociétés d'État; et
25 collectives, les conseils, les groupes, les

1 associations régionales se sont localisés
2 physiquement sur les territoires régionaux. Ç'a
3 été vrai chez nous comme ailleurs au Québec.
4 Toutefois, les données collectées en deux mille
5 quatre (2004) par Isabelle Brochu et Marc-Urbain
6 Proulx illustrent une baisse du taux
7 d'occupation institutionnelle des régions
8 administratives par plusieurs organisations
9 publiques, parapubliques.
10 De quatre-vingt-quinze (95) à deux mille quatre
11 (2004), la baisse du taux d'occupation
12 institutionnelle par des organisations atteint
13 des taux relativement élevés, particulièrement
14 au Bas-Saint-Laurent, moins vingt-sept pour cent
15 (-27 %). Ça veut dire qu'on a perdu des
16 services. Le Saguenay-Lac Saint-Jean, moins
17 vingt pour cent (-20 %); l'Abitibi, moins
18 soixante pour cent (-60 %). L'État, par ses
19 politiques, contribue et a contribué au déficit
20 démocratique des régions.
21 Pour contrer ces politiques qui vont à
22 l'encontre de l'occupation dynamique du
23 territoire -- plusieurs en ont parlé tantôt --
24 il faut une représentation régionale à
25 l'Assemblée nationale. Et je ne pense pas que

1 ce soit d'enlever deux (2) députés qui va nous
2 donner une meilleure représentation régionale.
3 Dans le système actuel, les régions sont
4 complètement écartées de l'exercice
5 démocratique. Par exemple, la Conférence
6 régionale des élus, malgré son nom, est composée
7 majoritairement de non-élus pour les fonctions
8 qui l'occupent. Elle n'a aucun pouvoir de
9 représentation issu d'un exercice démocratique.
10 Malgré toute la bonne volonté de ses membres, le
11 vrai pouvoir lui échappe, il est à Québec.
12 L'État québécois, un des plus centralisé au
13 monde -- et ç'a été démontré dans plusieurs
14 études -- doit céder une partie de ses pouvoirs
15 aux instances locales et régionales.
16 C'est dans cet optique-là qu'il est urgent
17 d'assurer une représentation équitable des
18 régions à l'Assemblée nationale en modifiant le
19 mode de scrutin et non seulement la carte
20 électorale.
21 Nous comprenons que la loi vous oblige à réviser
22 la carte électorale à des moments précis pour
23 assurer l'égalité des votes citoyens. Nous
24 croyons cependant qu'il existe d'autres moyens
25 d'appliquer le principe un citoyen/un vote,

1 d'autant plus que le déséquilibre actuel entre
2 les comtés ruraux et les comtés urbains résulte
3 en grande partie d'une centralisation excessive
4 des pouvoirs dont les orientations, en matière
5 de développement régional, ont contribué au
6 déficit démocratique actuel.

7 Un douloureux constat qui met en lumière
8 l'incapacité de l'État central de gérer les
9 ressources sur le terrain. Les ressources sur
10 le terrain, ça se gère par des gens du terrain
11 et de terrain. En un demi-siècle -- encore là,
12 je rappelle que le maire de Dégelis l'a rappelé
13 -- en un demi-siècle, la forêt a été décimée,
14 les petits moulins ont fermé leur porte, la
15 morue a disparu, les usines de transformation,
16 cinquante pour cent (50 %) des fermes ont
17 disparu, les petites entreprises de
18 transformation alimentaire, abattoirs,
19 boulangeries, laiteries, beurreries ont été
20 rachetées, fermées, rapatriées en milieu urbain,
21 même les services gouvernementaux de proximité
22 ont diminué, j'en ai parlé tantôt, dans une
23 étude.

24 Après quarante (40) ans de centralisation, si la
25 centralisation a eu du bon au début des années

1 soixante (60) à la Révolution tranquille, je
2 pense que ça l'a... le vent a tourné. On a non
3 seulement détruit une partie des infrastructures
4 économiques, on a également paralysé l'esprit
5 créatif du milieu. Le rôle de nos leaders
6 depuis quelques années a été réduit à celui de
7 demander des subventions. La centralisation
8 n'est pas seule en cause, nous l'admettons, mais
9 elle a largement contribué à la dévitalisation
10 des régions.

11 L'équilibre entre le pouvoir central et le
12 pouvoir régional ne peut s'établir que par un
13 processus démocratique. Or, la seule réforme de
14 la carte électorale ne peut combler ce déficit
15 démocratique, il faudra une réforme en
16 profondeur du scrutin.

17 Et je pense que la députée, madame... j'ai un
18 blanc de mémoire, a très bien expliqué tantôt.

19 La carte électorale n'assure pas un vote égal
20 aux électeurs. À l'Assemblée nationale, on est
21 très loin du régime démocratique municipal. Le
22 système parlementaire concentre le pouvoir réel
23 entre les mains de l'exécutif, le conseil des
24 ministres choisi par le Premier ministre. Or,
25 le Premier ministre lui-même n'est pas élu au

1 suffrage universel, il est imposé par le parti,
2 et par le parti gagnant lors d'élection. Il est
3 d'abord chef de parti, élu par les membres de
4 son parti et imposé par le parti qui récolte le
5 plus de comté suite à une élection.
6 Depuis quelques années, même en ayant des
7 circonscriptions relativement semblables en
8 termes d'électeurs, les citoyens ne reçoivent
9 pas la représentation à laquelle ils ont droit.
10 Le mode de scrutin dit majoritaire ne répond
11 plus aux principes de citoyen/un vote, certains
12 députés sont élus avec quatre-vingts pour cent
13 (80 %) des suffrages, ça, c'est très beau, mais
14 d'autres avec trente-cinq (35). Un parti peut
15 même être porté au pouvoir avec trente-cinq pour
16 cent (35 %) des comtés. Avec ce mode de
17 scrutin, il n'est pas nécessaire qu'un député
18 soit élu par la majorité de ses électeurs, il
19 lui suffit d'obtenir le plus de votes.
20 Même si la carte électorale égalisait le nombre
21 d'électeurs dans toutes les circonscriptions,
22 ils ne pourraient avoir le même poids partout
23 sur le territoire. Il n'est pas étonnant que la
24 plupart des sondages indique qu'une majorité
25 d'électeurs se disent insatisfaits des

1 gouvernements, plus de soixante pour cent (60 %)
2 d'entre eux ne se sentent pas représentés à
3 l'Assemblée nationale. Un douloureux constat
4 qui met en lumière un profond désintéressement
5 du citoyen pour la chose publique. On le voit
6 très bien d'ailleurs aux élections municipales
7 et de plus en plus aux élections provinciales.
8 Dans cet optique, il est clair, encore une fois,
9 que la réforme seule de la carte électorale ne
10 pourra jamais régler ce déficit démocratique.
11 Conclusion.
12 À court terme, au lieu de modifier la carte
13 électorale, nous croyons qu'il serait préférable
14 de réviser le mode de scrutin dans le sens des
15 recommandations fournies par le directeur
16 général des élections dans son rapport deux
17 mille sept (2007).
18 Rappelons qu'en deux mille six (2006), plus de
19 deux mille (2 000) intervenants s'étaient
20 prononcés en forte majorité en faveur du
21 principe d'une réforme comportant l'introduction
22 d'éléments de proportionnalité selon la formule
23 d'un scrutin mixte avec compensation. La
24 Coalition du Bas-Saint-Laurent serait favorable,
25 par exemple, à l'adoption d'un mode de scrutin

1 mixte compensatoire ou quarante pour cent (40
2 %), par exemple, des députés, c'est-à-dire
3 cinquante (50) sur cent vingt-cinq (125) venus à
4 l'Assemblée nationale proviendraient des
5 régions, au prorata de leur population. Alors
6 là, à ce moment-là, les régions seraient
7 représentées d'une façon équitable.
8 Ce mode de scrutin permettrait à tous les
9 citoyens d'obtenir une représentation directe à
10 l'Assemblée nationale et de bénéficier des
11 services non pas d'un député, mais des services
12 de plusieurs députés à la fois, ça pourrait
13 arriver, provenant de partis différents, mettant
14 fin au monopole de sièges dont jouit un parti
15 politique dans certaines régions, alors qu'il
16 n'a l'appui que d'une minorité d'électeurs.
17 Une telle réforme aurait aussi l'avantage de
18 reconnaître les régions comme territoires
19 politiques -- beaucoup d'intervenants en ont
20 parlé tantôt -- et donner suite aux
21 recommandations des États généraux de deux mille
22 trois (2003), présidé par monsieur Claude
23 Béland.
24 Rappelons que la Coalition pour un Québec des
25 régions tiendra, en deux mille neuf (2009), des

1 États généraux citoyens permettant à ceux-ci de
2 s'exprimer sur le type de démocratie qu'ils
3 veulent et sur le mode de distribution des
4 pouvoirs qu'ils privilégient.

5 La Coalition encourage la Commission à
6 poursuivre son travail de recherche d'une
7 véritable représentation démocratique et lui
8 rappelle qu'elle est au service d'abord des
9 citoyens et non des partis politiques qui
10 jusqu'ici ont souvent freiné toute réforme.

11 Nous vous invitons aussi à suivre de près les
12 États généraux deux mille neuf (2009) qui sont
13 organisés par des citoyens et à prendre bonne
14 note des recommandations qui ressortiront de
15 l'exercice.

16 Je vous remercie beaucoup.

17 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

18 Alors merci, monsieur. C'est sûr que nous
19 allons suivre les délibérations de cette
20 conférence qui aura lieu l'an prochain, en deux
21 mille neuf (2009). Ça nous intéresse vivement.
22 Donc, on confirme par là que le débat est
23 toujours présent.

24 Merci beaucoup.

25 Monsieur le secrétaire, s'il vous plaît, le

1 déposer un mémoire afin de vous faire connaître
2 le point de vue de notre exécutif sur les
3 changements proposés par la Commission et vous
4 sensibiliser sur les conséquences que ces
5 changements auront sur le comté de
6 Rivière-du-Loup.
7 Bien entendu, un regard régional Bas-Laurentien
8 sera présent dans ce mémoire, tout comme
9 d'ailleurs un nécessaire regard national afin
10 d'envisager des pistes de solutions nous
11 paraissant plus raisonnables et respectueux des
12 régions.
13 À la lecture de la proposition préliminaire de
14 la délimitation de la carte électorale du
15 Québec, il est évident que la Commission a
16 réalisé son travail en tenant compte
17 principalement de l'article 16 de la Loi
18 électorale qui stipule que chaque
19 circonscription doit être délimitée de façon que
20 d'après la liste électorale permanente, le
21 nombre d'électeurs par circonscription soit ni
22 supérieur ni inférieur de plus de vingt-cinq
23 pour cent (25 %) au coefficient obtenu par la
24 division du nombre d'électeurs par le nombre de
25 circonscriptions.

1 L'article 15 de cette même loi stipule que les
2 circonscriptions représentent une communauté
3 naturelle établie en se fondant sur des
4 considérations d'ordre démographique,
5 géographique et sociologique, telles que la
6 densité de la population, le taux relatif de la
7 croissance de la population, l'accessibilité, la
8 superficie et la configuration de la région, les
9 frontières naturelles du milieu ainsi que les
10 territoires des municipalités locales.

11 Donc ça, c'est des articles de loi.

12 Si on exclut le taux relatif de la croissance de
13 la population selon lequel -- je reviendrai plus
14 tard -- l'article 15, tel que formulé
15 présentement n'est pas d'un grand secours pour
16 le comté de Rivière-du-Loup. En effet, en
17 s'appuyant sur les autres critères mentionnés à
18 l'article 15, tout le Saint-Laurent pourrait, à
19 la limite, être considéré comme une communauté
20 naturelle.

21 Le découpage proposé de notre comté repose
22 essentiellement sur l'article 16 de la Loi
23 électorale fixant, à la grandeur du Québec, un
24 coefficient de quarante-cinq mille deux cent
25 sept (45 207) électeurs par comté.

1 Dans les faits, la Commission propose la
2 disparition de l'actuelle circonscription de
3 Kamouraska/Témiscouata en scindant sa population
4 en deux (2) blocs de plus de seize mille (16
5 000) électeurs, chacun de ces blocs étant greffé
6 à une circonscription limitrophe.

7 Les seize mille six cent trente-cinq (16 635)
8 électeurs de la MRC du Témiscouata se retrouvent
9 au complet dans la circonscription de
10 Rivière-du-Loup pour former Rivière-du-Loup et
11 Témiscouata; tandis que la Kamouraska, avec ses
12 dix-huit mille sept cent seize (18 716), est
13 rattachée entièrement au comté de
14 Montmagny-L'Islet pour former une nouvelle
15 circonscription appelée Côte-du-Sud.

16 Cette proposition de répartition entraîne, pour
17 ces deux (2) comtés, un ajout d'électeurs qui
18 s'avère être le plus important au Québec. La
19 solution envisagée cause, selon nous, plus de
20 problèmes qu'elle en règle.

21 On va regarder ça un petit peu plus près. La
22 circonscription actuelle de Rivière-du-Loup
23 comptait, au trente (30) novembre deux mille
24 sept (2007), trente-trois mille huit cent
25 quarante-trois (33 843) électeurs, ce qui donne

1 un écart de moins vingt-cinq point un (-25.1 %).
2 D'après le... par rapport au coefficient
3 électoral, c'est quarante-cinq mille deux cent
4 cinq (45 205). Donc, autrement dit, il ne nous
5 manquerait que soixante-deux (62) électeurs pour
6 être conforme à l'article 16 de la Loi
7 électorale.
8 De plus, la Commission nous dit que parmi les
9 circonscriptions de notre région -- on l'a vu
10 tantôt en couleur, là -- celle de
11 Rivière-du-Loup se fait remarquer par un taux de
12 croissance de sa population électorale de quatre
13 pour cent (4 %) depuis deux mille (2000). Ça,
14 ça vient de votre document. Et tout indique que
15 la croissance va se poursuivre dans les
16 prochaines années. L'Institut de statistiques
17 du Québec nous donne, pour l'arrondissement de
18 Rivière-du-Loup, on le voit sur la carte, une
19 augmentation de population, qui ne se traduit
20 peut-être pas immédiatement en électeurs. On a
21 des gens qui sont arrivés ici peut-être en deux
22 mille huit (2008) ou... cet après-midi, je vous
23 ai entendu parler qu'on est rendu à deux point
24 deux (2.2 %), mais est-ce que vous êtes capable
25 de nous garantir que les gens arrivés ici, là,

1 la population, sont inscrits comme électeurs
2 dans votre système informatique? Je crois qu'il
3 vous manque quelques têtes, je pense.
4 Donc, nous nous interrogeons donc sur la
5 nécessité d'ajouter -- on ne rit pas, là --
6 seize mille six cent trente-cinq (16 635)
7 électeurs dans notre comté, car les conséquences
8 d'un tel changement dans le but avoué d'éviter
9 une situation d'exception négative sont énormes.
10 On n'a qu'à penser, juste au niveau du
11 territoire, deux mille trois cent
12 quatre-vingt-dix-sept (2 397) mètres carrés pour
13 arriver à six mille trois cent dix-huit (6 318).
14 Une augmentation au nouveau territoire, on le
15 voit par la carte, de cent soixante-quatre pour
16 cent (164 %).
17 Au niveau de la population, quarante-trois cinq
18 cent quatre-vingt-douze (43 592) à soixante-cinq
19 mille cinq cent quatre-vingt-quatre (65 584),
20 une augmentation... une hausse de
21 cinquante-quatre pour cent (54 %) au niveau de
22 la population.
23 Nombre d'électeurs, trente-trois mille huit cent
24 quarante-trois (33 843) à cinquante mille cinq
25 cent soixante-dix-huit (50 578), quarante-neuf

1 pour cent (49 %).
2 Nombre de municipalités, vingt-quatre (24) à
3 quarante-quatre (44), quatre-vingt-trois pour
4 cent (83 %).
5 Donc, c'est les chiffres qui parlent. Je suis
6 un prof de mathématiques, donc on pourrait
7 parler de chiffres, il n'y a pas de problème
8 là-dessus.
9 Le nombre de municipalités -- de MRC, excusez,
10 passe de deux (2) à trois (3).
11 Donc, cette augmentation de population et cet
12 accroissement du territoire pour le nouveau
13 comté de Rivière-du-Loup/Témiscouata ferait en
14 sorte que les députés devraient travailler deux
15 (2) fois plus, avec deux (2) fois plus de
16 maires, sur un territoire deux fois et demi (2
17 1/2) plus grand.
18 Des plus, ces augmentations entraîneraient la
19 multiplication par trois (3) du nombre
20 d'organismes tels que centres locaux de
21 développement, carrefour de jeunesse-emploi, les
22 centres locaux d'emploi, sans oublier les trois
23 (3) centres de santé et de services sociaux
24 ainsi que deux (2) commissions scolaires.
25 Ceci n'est qu'un aperçu -- parce que la liste

1 pourrait être longue, vous en avez entendu cet
2 après-midi, j'ai vu, dans le Témiscouata -- de
3 ce qui rendrait très complexe l'accessibilité du
4 député pour la population et les instances
5 décisionnelles lors du traitement et le suivi
6 des dossiers. Ça aussi les gens ont beaucoup
7 insisté là-dessus.

8 Je voudrais maintenant faire un lien un peu avec
9 les régions avec le milieu urbain.

10 Pourquoi faire disparaître trois (3) comtés dans
11 la vaste région de la Gaspésie,
12 Bas-Saint-Laurent, Chaudière-Appalaches et créer
13 trois (3) comtés urbains dans la région de
14 Montréal. C'est de ça, en fait, qu'on voit le
15 découpage qu'on nous présente aujourd'hui.

16 Veut-on nous faire croire que la forte
17 croissance de la population des banlieues de
18 Montréal est une conséquence de la baisse de la
19 population des circonscriptions de l'Est du
20 Québec?

21 Nous croyons qu'il faut plutôt considérer le
22 déplacement des populations de l'Ile de Montréal
23 vers les municipalités de la couronne
24 montréalaise.

25 En fait, alors que l'augmentation de la

1 population électorale du Québec était de cinq
2 virgule huit pour cent (5,8 %), celle de la
3 Ville de Montréal était presque nulle. Beaucoup
4 de Montréalais sont devenus des banlieusards,
5 ont quitté le 514 pour le 450.
6 Votre rapport préliminaire fait mention que le
7 nombre de circonscriptions que comporte l'Ile de
8 Montréal correspond bien à son poids
9 démographique au sein de la province. Vous avez
10 expliqué ça cet après-midi. Mais vous allez me
11 permettre un peu d'être en désaccord avec vous.
12 Comment on peut justifier que la moyenne des
13 vingt-huit (28) circonscriptions de l'Ile de
14 Montréal soit inférieure à la moyenne
15 provinciale et que pour vingt-trois (23) des
16 vingt-huit (28), le nombre d'électeurs est
17 inférieur à cinquante mille quatre cent
18 soixante-dix-huit (50 478), ce que vous
19 proposez, là, pour le comté de Rivière-du-Loup.
20 Donc, il est évident que la Commission s'est
21 appuyée sur le nombre d'électeurs, sans tenir
22 compte de l'étendue du territoire d'une
23 circonscription.
24 Par exemple, comment évaluer la situation
25 d'équité proposée aux quelques trente-trois

1 mille, on pourrait dire, neuf cents (33 900)
2 électeurs de l'actuel comté de Rivière-du-Loup
3 dispersés sur deux mille trois cent
4 quatre-vingt-dix-sept (2 397) kilomètres carrés
5 comparativement aux trente-neuf mille neuf cents
6 (33 900) électeurs de la circonscription
7 d'Outremont concentrés sur neuf... voyez-vous,
8 deux mille trois cent quatre-vingt-dix-sept (2
9 397) par rapport à neuf virgule trente-neuf
10 (9,39) kilomètres carrés.

11 Comment peut-on considérer que ces électeurs
12 peuvent profiter des conditions équivalentes en
13 regard des facilités d'accès à leur député?
14 Sûrement pas en triplant quasiment la superficie
15 de leur comté et en leur proposant d'y ajouter
16 vingt (20) nouvelles municipalités pour
17 atteindre cinquante mille quatre cent
18 soixante-dix-huit (50 478) électeurs alors que
19 le comté d'Outremont, lui, comme bien d'autres
20 de la région de Montréal, au moins on peut en
21 compter plusieurs, votre document je l'ai ici,
22 là, on peut en compter plusieurs qui sont en bas
23 de quarante mille (40 000), il y en a de
24 trente-neuf mille (39 000), il y en a de
25 quarante mille (40 000).

1 Cela n'est-il pas questionnable?
2 Comme la population électorale de l'Ile de
3 Montréal connaît une baisse constante, pourquoi
4 ne pas réviser les délimitations des comtés de
5 l'Ile au profit des trois (3) régions en
6 croissance démographique qui la ceinturent.
7 À l'heure actuelle, les régions ont à gérer une
8 décroissance démographique de plus en plus
9 inquiétante avec un quotient électoral
10 continuellement à la hausse. Parce qu'on vous
11 l'a démontré, là, je ne le démontre pas ici, là,
12 mais vous êtes conscient que le coefficient
13 électoral depuis quelques temps, il monte.
14 Nous pouvons facilement voir que les régions
15 seront toujours perdantes dans ce jeu-là. La
16 croissance de population des régions baisse le
17 coefficient monte. Nous pouvons facilement voir
18 que les régions seront toujours perdantes.
19 Cependant, n'oublions pas que les écarts à la
20 moyenne, plus ou moins vingt-cinq pour cent (25
21 %) prévu à l'article 16, donnent à la Commission
22 une marge de manoeuvre dans le découpage des
23 circonscriptions rurales. Ça existe, là, la
24 marge, on pourrait s'en servir. La loi ne
25 défend pas de s'en servir pour les

1 circonscriptions rurales.
2 Selon nous, le nombre d'électeurs d'un comté en
3 région devrait être obligatoirement moindre que
4 celui d'un comté urbain pour ainsi éviter
5 l'apparition de circonscriptions où l'étendue et
6 les distances à parcourir sont inacceptables.
7 L'exemple du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie
8 est frappant. On y fait l'économie de deux (2)
9 circonscriptions sans vraiment faire l'analyse
10 de l'impact de ce changement sur les
11 communautés. Mais ce que je veux dire, là, pour
12 régler un problème de deux (2) comtés, on en
13 fait disparaître un.
14 Si on était après nous présenter une situation
15 où on fait disparaître un comté pour en régler
16 vingt (20), ça serait une autre histoire, mais
17 là, on en fait... on en fait sauter un pour
18 régler deux (2) problèmes selon... qui ne sont
19 peut-être pas même des problèmes.
20 C'est que si on regarde ici -- excusez. Ainsi,
21 une distance de deux cent quatre-vingt-huit
22 (288) kilomètres sépare Gaspé de Matane -- mais
23 ça, il faut se le dire, vous l'avez entendu, on
24 vous l'a démontré tantôt, là -- ce qui
25 représente une distance supérieure à celle entre

1 Québec et Montréal. Donc, Matane aller à Gaspé,
2 là, c'est plus long qu'aller à Québec... que
3 Québec-Montréal. Donc, c'est... en tout cas!
4 Notre conviction profonde est qu'il doit y avoir
5 des limites à créer des mégacirconscriptions
6 partout en région.
7 Bon. On a parlé aujourd'hui souvent, on a fait
8 intervenir la Cour Suprême dans l'arrêt Carter.
9 Vous avez résumé cet article-là, je ne sais pas
10 si... je ne suis pas juriste, mais il pourrait y
11 avoir des débats qui peuvent s'enclencher
12 là-dessus. Reconnaît qu'il est plus difficile
13 de représenter des populations rurales que des
14 populations urbaines. Par conséquent,
15 l'objectif de la représentation effective peut
16 justifier l'existence de population électorale
17 inférieure dans les régions rurales.
18 Ce dernier point nous apparaît très important,
19 car dans une société démocratique, la voix des
20 régions, comme territoire moins densément
21 peuplé, doit être entendue au niveau national.
22 En terminant, vous devez comprendre qu'avec les
23 arguments avancés, nous voulons réaffirmer notre
24 opposition au nouveau découpage de la carte
25 électorale.

1 Nous croyons vous avoir démontré que les
2 changements majeurs que vous proposez se doivent
3 de tenir compte de tous les aspects des articles
4 de la loi, je dis bien «tous les aspects de tous
5 les articles de la loi».
6 Nous pensons... puis quand que je dis ça, là, je
7 pense à l'article 17. Vous nous dites,
8 l'article 17, il permet de mettre
9 Iles-de-la-Madeleine en situation d'exception,
10 puis ça fait deux (2) fois que vous nous parlez
11 d'Ungava, j'aimerais que vous expliquiez plus
12 l'histoire d'Ungava.
13 Parce que l'exemple que vous prenez, vous prenez
14 une population de vingt-trois mille (23 000)
15 dans l'Ungava, mais vous ne nous parlez pas
16 qu'est-ce que vous proposez dans ce coin-là avec
17 Abitibi-Est, Abitibi-Ouest. Vous avez pris un
18 pouvoir, là. La Commission a décidé, a pris le
19 pouvoir de dire que l'Ungava, pour enlever
20 l'exception aux comtés d'Abitibi-Est,
21 Abitibi-Ouest, vous avez été chercher presque
22 dix mille (10 000) électeurs. De vingt-trois
23 mille (23 000), elle est rendue à onze mille (11
24 000).
25 Donc ça, c'est une décision que la Commission a

1 prise. La loi vous le permettait, l'article 17.
2 Il vous en permet d'autre chose l'article 17,
3 parce que l'article 17, on pourrait le lire, là,
4 il vous dit que si la 15 et la 16 ne vous
5 permettent de satisfaire aux exigences de ces
6 articles-là, 17 dit : oui, vous pouvez vous en
7 satisfaire.
8 Donc, à tout événement, nous pensons que dans le
9 but de respecter le critère du nombre
10 d'électeurs, vous avez dû négliger plusieurs
11 facteurs tels que la superficie des territoires
12 en jeu... parce qu'aucunement dans le rapport
13 qui est ici, vous nous parlez de superficie.
14 Vous nous parlez de décroissance, de croissance
15 et c'est ça avec le cinq point huit (5.8 %),
16 puis les populations jusqu'en deux mille... même
17 vous faites des projections un petit peu plus
18 loin, ça va décroître. Donc, les distances à
19 parcourir, l'accessibilité du représentant.
20 Donc, par conséquent, nous demandons à la
21 Commission de ne pas donner suite au projet
22 d'élimination de la circonscription de
23 Kamouraska/Témiscouata, première chose, première
24 chose à faire, là, il faut arrêter ça, et de
25 maintenir le nombre actuel de députés en

1 provenance des régions. Ça, c'est deux (2)
2 prémises, là, avant de commencer à discuter.
3 Si vous nous dites, puis si la Commission nous
4 dit qu'il est impossible de répondre à nos
5 demandes dans le cadre de la loi actuelle --
6 bien, c'est ça qu'on entend, là -- l'exécutif du
7 Parti Québécois de comté de Rivière-du-Loup
8 demande au gouvernement -- là, c'est le
9 gouvernement, là, avec les parlementaires -- de
10 prendre de leurs responsabilités -- vous nous
11 avez dit cet après-midi qu'à partir de deux
12 mille un (2001), ils ne les ont pas pris, ils
13 ont dormi sur le... sur la «switch» -- en
14 enclenchant sans tarder une procédure de
15 révision de la Loi électorale.
16 Nous invitons le Législateur, par souci
17 d'équité, à revoir la notion du coefficient
18 électoral -- ce qu'on se rappelle, le
19 coefficient électoral, le nombre d'électeurs
20 divisé par cent vingt-cinq (125) parce qu'il
21 paraît que ça c'est gelé, là, cent vingt-cinq
22 (125) comtés, là, ça c'est gelé, on ne peut pas
23 changer ça, la loi le dit, vous avez raison --
24 afin d'assurer une juste représentation des
25 régions à l'Assemblée nationale.

1 Il nous apparaît capital que dans toute
2 proposition de délimitation de la carte
3 électorale, l'accessibilité du député par les
4 électeurs soit une des priorités -- ce n'est pas
5 moi qui le dis, ça vous a été dit toute la
6 journée -- afin que les élus jouent pleinement
7 leur double rôle de Législateur et d'ombudsman.
8 Merci de votre attention.

9 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

10 Alors merci, monsieur Belzile, pour votre
11 présentation.

12 Écoutez, il faut être bien conscient
13 qu'actuellement, les quatre (4) circonscriptions
14 de la Gaspésie, y compris Matane... Matapédia,
15 en fait, sont négatives et très négatives.

16 Et plus près ici dans la région où nous sommes,
17 il y en a trois (3)... il y a seulement Rimouski
18 qui est à peu près équilibré, les trois (3)
19 autres sont soit négatives ou tout près de
20 l'être dans le cas de Kamouraska/Témiscouata.

21 Alors, ça veut dire que tout le
22 Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, y compris,
23 finalement, la région de la Rive-Sud de Québec
24 même, la Chaudière-Appalaches, est en
25 difficulté.

1 Alors, c'est... on a comme devoir, comme
2 mission, de voir comment est-ce qu'on peut
3 rééquilibrer le plus possible la carte en
4 essayant d'augmenter le nombre d'électeurs d'une
5 circonscription. Mais quand on le fait, étant
6 donné que toutes les circonscriptions voisines
7 sont en situation difficile, on ne peut pas en
8 prendre chez les voisins pour en remettre
9 ailleurs, on va rempirer la situation.
10 Et on voit le phénomène contraire en milieu
11 urbanisé, dans les banlieues de Montréal, en
12 Montérégie, dans les Basses-Laurentides et sur
13 l'Ile Jésus à Laval, là c'est le contraire, on
14 ne peut pas en enlever dans une pour la mettre
15 chez le voisin, le voisin est déjà trop gros.
16 C'est ça la difficulté qu'on a. Alors, écoutez,
17 le travail n'est pas facile, on fait le mieux
18 qu'on peut.
19 Mais ce qu'il faut rappeler, en ce qui concerne
20 l'Ungava, l'Ungava, là, on a un problème aussi,
21 hein, on a les deux Abitibi, l'Abitibi-Est,
22 l'Abitibi-Ouest, qui sont négatives.
23 Alors, est-ce que la solution ça aurait été de
24 les fusionner puis en faire une? On n'est pas
25 rendu là. En tout cas, ce n'est pas la solution

1 qui se dessine pour nous en ce moment, même si
2 on a entendu des commentaires à cet effet-là,
3 là, mais...

4 **M. HUGUES BELZILE :**

5 Non, en fait... non, je m'excuse, je ne veux pas
6 vous interrompre, mais là, vous parlez, là,
7 encore là, les deux (2) Abitibi, ça ferait une
8 population de comment, là? Avez-vous compté
9 comment ça ferait dans la population?

10 C'est parce qu'ici, là, c'est une péninsule. Il
11 y a de l'eau, on ne peut pas... et les poissons,
12 ils ne votent pas! Puis d'un autre côté, on a
13 les Maritimes. C'est ça le problème, là.

14 Et vous êtes conscient sûrement... moi, en tout
15 cas, j'ai regardé votre document, c'est sûr que
16 ça vous prenait trois (3) circonscriptions pour
17 Lanaudière et ces régions-là. Ça vient d'où ce
18 monde-là? C'est-tu une population qui augmente
19 par un déplacement de population? C'est-tu les
20 gens de Montréal qui vont là? On peut-tu dire
21 ça que c'est du monde de Montréal qui s'en vont
22 dans ces régions-là en banlieue?

23 J'ai tous mes frères qui restent là, là, puis
24 ils pourraient peut-être me le dire eux autres,
25 hein!

1 Mais si c'est la population de Montréal qui se
2 déplace... avant-midi, vous avez dit qu'il y
3 avait cinq (5) circonscriptions qui ont été
4 coupées sur l'Ile de Montréal déjà, là. Mais
5 pourquoi vous les avez coupées sur l'Ile de
6 Montréal dans ce temps-là? Parce qu'ils avaient
7 baissé, le monde s'était sorti de là?
8 Mais quand vous avez des comtés de trente-neuf
9 mille (39 000) sur l'Ile de Montréal, puis
10 voudriez-vous qu'on les nomme?

11 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

12 Je les ai ici.

13 **M. HUGUES BELZILE :**

14 C'est... on pourrait se les nommer, mais un
15 comté de quarante-sept mille (47 000),
16 quarante... vous nous dites que c'est idéal
17 quarante-cinq mille (45 000), Montréal, c'est
18 sûr que la moyenne est en bas.

19 Parce que moi, en mathématiques, là, les gens ne
20 pouvaient pas tous être en haut de la moyenne,
21 ni en bas de la moyenne. À un moment donné, il
22 y en a en haut, il y en a en bas.

23 Mais quand on prend juste l'Ile de Montréal, là,
24 la moyenne est inférieure à quarante-cinq mille
25 (45 000). Ça donne quarante-cinq mille cent

1 quelque chose. Il y a une affaire de cent
2 quelque voteurs. Mais là, je considère que
3 l'Ile de Montréal, là, l'étendue qu'ils ont, il
4 pourrait y avoir peut-être un petit facteur, là,
5 une petite pondération qui se fasse pour régler
6 votre cas des trois (3) comtés qui vous
7 manquent, parce que vous n'auriez pas touché aux
8 nôtres s'il ne vous en manquait pas trois (3).
9 La logique que je comprends dans votre
10 raisonnement, c'est que ça vous prend trois (3)
11 comtés pour satisfaire la couronne de Montréal.
12 Si on part de cette idée-là, et vous vous
13 revirez de bord, puis dire : «Où je vais les
14 chercher?» Je vais les chercher ceux-là qui
15 sont plus... qui sont plus maganés, là. Parce
16 qu'entre nous, là, vous ne pouvez pas nous
17 convaincre ce soir que vous partez de Matane
18 puis vous allez à Gaspé, c'est quasiment un
19 pays. Ça ne se peut pas. Tu sais, si on
20 regarde ça... ça ne prend même pas de lunettes,
21 on voit que ça n'a pas de bon sens.
22 Donc...

23 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

24 Je pense qu'on pourrait échanger longtemps
25 là-dessus, mais on a votre mémoire...

1 **M. HUGUES BELZILE :**

2 Oui oui. Oui oui.

3 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

4 ... on va y réfléchir.

5 **M. HUGUES BELZILE :**

6 Mais réfléchissez à ça, là, ce que je vous dis,
7 là, vous voulez avoir trois (3) comtés dans...
8 au coin de la couronne de Montréal, bien,
9 organisez-vous avec ces gens-là de Montréal, là.

10 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

11 On l'a déjà fait dans le passé, vous savez.

12 **M. HUGUES BELZILE :**

13 Oui oui, mais il faut le refaire encore s'il
14 faut. On va vous féliciter si vous le faites
15 encore.

16 Merci.

17 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

18 Merci beaucoup.

19 Alors, monsieur le secrétaire, s'il vous plaît,
20 le prochain intervenant?

21 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

22 Oui. J'inviterais maintenant monsieur Éric
23 Forest, maire de la Ville de Rimouski.

24 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

25 Alors bonsoir, Monsieur le maire. Nous vous

1 et c'est assez unanime quand j'écoute les gens
2 qui défilent à ce micro, on est dans une
3 situation où on a une loi, et je respecte
4 totalement l'ardeur et la conviction que vous
5 mettez à assumer une bonne gestion de cette
6 loi-là, on a une loi qui cadre notre
7 représentativité, qui doit être les balises
8 de... et garantir la démocratie québécoise.
9 Ce que je réalise, c'est qu'actuellement cette
10 loi-là, qui n'est pas une fin, mais qui est un
11 outil, qui doit assurer l'équité entre les
12 citoyens du Québec, qui doit assurer que les
13 objectifs qu'on a comme collectivité soient
14 réalisés, qui doit assurer qu'il y ait un
15 partage équitable et juste de la richesse
16 québécoise, cette loi-là ne sert plus la réalité
17 québécoise.
18 Et même si on discourt très longtemps sur la
19 réflexion que vous avez faite, parce que moi,
20 Rimouski, quant au comté de Rimouski, quant à la
21 Ville de Rimouski, il n'y a pas
22 nécessairement... n'est pas affectée, à
23 l'exception de deux (2) communautés qui sont
24 transférées dans le Rivière-du-Loup-Témiscouata,
25 moi, ça me touche particulièrement parce que

1 quand on regarde dans une perspective et une
2 dynamique rimouskoise et québécoise, on
3 s'aperçoit qu'actuellement cette loi-là, quand
4 on l'applique, arrive à un résultat où nos élus
5 au Parlement québécois, certains de ces élus-là
6 sont totalement désavantagés et sont dans une
7 situation avec une incapacité d'assumer
8 pleinement leur rôle, particulièrement en
9 région, au niveau de la représentativité. Parce
10 que comment représenter un comté aussi vaste que
11 Matane Gaspé, avec des réalités qui sont
12 totalement différentes?
13 Comment assurer aux citoyens -- parce qu'un des
14 rôles du député, c'est d'assurer un soutien aux
15 citoyens dans des problématiques souvent très
16 personnelles, très délicates et qui demandent
17 une écoute et... parce que c'est souvent des
18 gens qui sont très fragilisés qui vont aller en
19 dernier recours voir une... voir son député --
20 donc, comment assurer que ce citoyen-là, qui est
21 un citoyen à part entière du Québec, ait le même
22 service?
23 Prenons le comté de Matane, là, la personne qui
24 vient de Cap-Seize, il faut qu'elle aille voir
25 son député qui est à Gaspé, quand on compare

1 avec les centres urbains où la proximité est
2 beaucoup plus facile.
3 L'autre élément, c'est que contrairement aux
4 grands milieux urbains, la région et les régions
5 du Québec, le député est un partenaire de
6 développement. Le député est sollicité, doit
7 nous accompagner, doit ouvrir des portes, doit
8 souvent accompagner le développement de projets.
9 Comment on pourrait et comment on peut arriver,
10 comment un député humainement peut faire ça avec
11 ce que nous impose la loi actuelle que vous
12 appliquez?
13 Et dans le fond, l'objectif que je veux faire
14 partager avec vous, ce n'est pas sur la qualité,
15 je pense que vous faites le mieux que vous
16 pouvez et vous l'avez prouvé en deux mille un
17 (2001) avec ce que vous avez comme outils, mais
18 à mon avis, il est temps que le Québec se pose
19 de sérieuses questions et qu'il change cet
20 outil-là pour qu'on l'adapte à notre nouvelle
21 réalité.
22 Il y a cent (100) ans, soixante-quinze pour cent
23 (75 %) de la population vivait dans les régions.
24 Vingt-cinq pour cent (25 %) dans les villes.
25 Aujourd'hui, soixante-quinze pour cent (75 %) de

1 la population vit dans les villes et vingt-cinq
2 pour cent (25 %) dans les régions.
3 Il y a cent (100) ans, les femmes n'avaient pas
4 le droit de vote. On a changé la Loi
5 électorale, hein.
6 Donc, le Québec évolue, le Québec change. Si on
7 a vraiment l'objectif de faire au Québec d'avoir
8 une société juste et équitable pour l'ensemble
9 de ses citoyens, qu'on veut... et un des
10 objectifs, et aujourd'hui c'est un élément qui
11 est fort répandu, qui est celui de dire : On
12 veut occuper le territoire québécois; d'autres
13 prétendent d'habiter le territoire québécois, je
14 trouve que c'est encore plus juste, parce qu'au
15 niveau des valeurs, on place l'humain au centre
16 de cette préoccupation-là et non pas le
17 territoire. Moi, j'ai l'impression qu'il faut
18 adapter nos institutions, il faut adapter le
19 cadre légal qui permet à ces institutions-là
20 d'assumer pleinement leur rôle.
21 Je vous donne un exemple concrètement, un des
22 enjeux de société qu'on a vécu l'an dernier, qui
23 démontre un peu comment fonctionne notre système
24 aujourd'hui avec les règles qui nous guident.
25 L'an passé, il est arrivé dans le cadre du... je

1 dirais de la polémique entre les régions
2 ressources et les régions centrales, il est
3 arrivé une grande Commission. Il y avait des
4 problèmes, il y avait certains problèmes, il y
5 avait certains cas d'iniquité dans l'application
6 de certaines mesures qui favorisaient un
7 développement économique dans des régions qui
8 n'avaient pas le même environnement ou les mêmes
9 facilités.
10 Parce qu'il faut comprendre que quand on regarde
11 ces enjeux-là, quand on regarde les grands
12 centres urbains, ces centres-là ont des services
13 qui n'ont pas nécessairement des territoires
14 comme, exemple, Cabano, Ville Dégelis,
15 Notre-Dame-du-Lac. On paye nous aussi des taxes
16 pour le transport en commun, les aéroports, les
17 moyens de communication, etc., dans des grands
18 centres urbains et on contribue à notre façon,
19 là. Mais qu'est-ce qui est arrivé?
20 Dans ce... il faut dire que les crédits d'impôt
21 aux régions ressources, on parlait de cinq pour
22 cent (5 %) de toutes les mesures fiscales
23 données.
24 Compte tenu du poids des régions centrales,
25 compte tenu de la proximité des institutions,

1 compte tenu du poids aussi des médias, on a
2 décidé de faire une Commission. Et les régions,
3 ça a été... on a divisé le Québec dans cet
4 enjeu-là, et il faut comprendre que quand on
5 parle du concept au niveau de tout ce grand
6 débat sur le crédit d'impôt aux régions
7 ressources, on parlait de zéro zéro un pour cent
8 (0,01 %) de la valeur de toutes nos
9 exportations.
10 Donc, on est en train de déséquilibrer, nous les
11 régions ressources, tout l'équilibre du marché
12 des exportations par un enjeu qui a été
13 totalement créé sur des facteurs qui sont liés
14 d'une part à la couverture médiatique, parce
15 qu'au-delà de la représentativité, au niveau des
16 médias -- en passant, on est en train, nous, de
17 se battre actuellement pour que Radio-Canada,
18 une société d'État, puisse au moins avoir un
19 centre de production de nos nouvelles en région
20 -- et on sait très bien que le pouvoir, quand
21 les gens, les hommes et les femmes politiques
22 prennent des décisions, j'en suis un au niveau
23 local, quand on prend nos décisions, on est
24 influencé par différents tam-tam. Par nos
25 citoyens, bien sûr, mais par les médias. Hein,

1 on est tous très conscients de l'importance des
2 médias. On est influencé par l'importance des
3 groupes d'intérêt, ce qui nous est communiqué.
4 On est influencé aussi par les groupes d'intérêt
5 autant économique qu'autres types de groupes
6 d'intérêt.
7 Mais dans un... ce qui se passe actuellement,
8 c'est que la tendance où on s'en va, c'est
9 qu'actuellement, vingt pour cent (20 %) de notre
10 députation représente les régions ressources;
11 quatre-vingt pour cent (80 %) de notre
12 députation représente les régions urbaines et
13 centrales.
14 Moi, je l'ai vécu, pour avoir eu un passage en
15 politique provinciale, où malgré toute la bonne
16 volonté, quand on a quatre-vingt pour cent (80
17 %) des gens assis autour de la table qui
18 véhiculent une réalité qui est une réalité
19 urbaine et de régions centrales, il est clair
20 que sans vouloir écraser la réalité des régions
21 ressources, ça a un poids, c'est ce qu'on
22 appelle dans différents phénomènes et dans
23 différents secteurs d'activités, ça, une masse
24 critique, qui actuellement n'est pas tenue en
25 compte.

1 Et il est clair que si vingt (20) députés
2 parlent de l'itinérance autour d'une réflexion
3 sur les mesures sociales à prendre et qu'il y a
4 un député qui ne parle pas d'itinérance, mais
5 qui parle d'une autre problématique qui est
6 liée, elle, à une région qui est plutôt
7 éloignée, le poids de cette même personne là
8 n'est pas le même.

9 Donc moi, on est rendu à un niveau où je pense
10 qu'il faut absolument qu'on réévalue cet
11 outil-là qui est le cadre législatif qui régit
12 la représentation démocratique de nos élus au
13 Québec.

14 On est rendu à un niveau où à moins qu'on ne...
15 et là, il faudra se le dire clairement, à moins
16 qu'on ne veuille pas assurer vraiment une
17 occupation de l'ensemble du territoire
18 québécois. Il y a des enjeux qui sont
19 importants. Il faut prendre conscience
20 qu'aujourd'hui, la réalité fait, avec la
21 nouvelle instantanée, le pouvoir médiatique
22 influence fortement nos élus.

23 Et quand on regarde l'enjeu des régions
24 ressources, c'était trois (3) compagnies qui
25 étaient lésées. Et là, on a mis sur le banc des

1 accusés toutes les régions ressources du Québec.
2 Pourquoi? À cause du poids médiatique, à cause
3 du lobby, à cause de l'ensemble de cette
4 députation-là. Et qu'est-ce qu'on a pu faire,
5 nous, on était... moi, je suis allé parader
6 devant le commissaire, je lui ai dit : «Écoutez,
7 je me sens comme un quêteux qui vient demander
8 pas un avantage, parce qu'il faut savoir que ce
9 n'était pas un avantage qu'on demandait, on
10 demandait à ce que nos entrepreneurs, qui
11 avaient la volonté de vouloir travailler chez
12 nous, se développer chez nous, aient au moins
13 des coûts de production équivalents à ceux des
14 régions centrales et des régions urbaines.
15 On ne demandait pas davantage, on demandait au
16 moins un traitement... on savait que ça ne
17 serait jamais équivalent, mais se rapprocher des
18 mêmes coûts de production. Parce que la personne
19 qui va s'installer à Gaspé, là, elle est pas mal
20 plus courageuse, parce que le matin, faire du
21 développement de marché, le marché, il faut
22 qu'elle s'en aille à l'extérieur.
23 Mais l'institution, la façon qu'on est en train
24 de le faire actuellement en mettant... et je
25 comprends que l'écart du vingt-cinq pour cent

1 (25 %) est une règle incontournable pour vous,
2 et je comprends que dans le contexte législatif
3 actuel, vous faites de votre mieux, mais moi, le
4 message que je veux laisser, si on veut vraiment
5 développer le Québec, donner une chance égale à
6 l'ensemble des citoyens, assurer l'équité et la
7 répartition juste de nos richesses, il va
8 falloir qu'on travaille au-delà de l'application
9 de la loi actuelle, mais qu'on y réfléchisse
10 pleinement et qu'on modifie cette loi-là.
11 Parce que sinon, qu'est-ce qu'on est en train de
12 faire? On est en train de vivre une solution où
13 les régions ressources vont se perdre
14 irrémédiablement du pouvoir. Parce que là, on
15 perd... on va perdre deux (2) députés si jamais
16 on arrive aux conclusions ou les conclusions
17 sont adoptées. Les régions urbaines et centrales
18 vont augmenter leur représentativité.
19 Donc, il est clair et net que de plus en plus
20 les décisions, avec la forte présence des médias
21 au niveau de ces centres urbains-là, avec nous
22 une sous-représentativité... parce qu'on en a vu
23 des députés, là, parader, là, tantôt, là, et
24 eux, il faut qu'ils fassent un sacrifice de job
25 pour être capable de vendre nos réalités,

1 représenter l'intérêt de nos citoyens, assumer
2 une relation de soutien avec les citoyens, avec
3 l'ensemble de la grandeur des territoires par
4 rapport à un député qui est à Montréal ou qui
5 est à Laval ou qui...
6 Je comprends Gilles Vaillancourt quand il me dit
7 : «Éric, sacrifice, regarde le poids de mon
8 électeur par rapport au tien». Oui. Mais quand
9 tu regardes la somme des députés que lui a sur
10 l'Ile de Laval par rapport au nôtre, ça fait un
11 contrepoids assez important.
12 Donc, je pense qu'on a une réflexion
13 fondamentale à faire au niveau de cet
14 encadrement-là.
15 Je comprends très bien que vous gérez et... en
16 passant, je siége sur le comité provincial sur
17 la démocratie, où vous avez des représentants de
18 votre direction qui siègent également, et je
19 comprends que vous avez à administrer cette
20 loi-là. Mais le message que je veux laisser,
21 c'est que si on veut vraiment faire du Québec
22 vraiment un territoire qui véhicule des valeurs
23 d'équité, de justice et de partage de cette
24 richesse-là, il va falloir qu'on change ce cadre
25 légal là, comme on l'a changé parce que c'était

1 inacceptable que les femmes n'aient pas le droit
2 de voter, parce que la société a évolué, et la
3 société évolue constamment.
4 Et dans cet esprit-là, moi, je vous dis qu'à
5 moins qu'on ne veuille plus occuper les régions
6 ressources, je vous donnais l'exemple de
7 l'information, c'est à l'image de nos ressources
8 naturelles, aujourd'hui on se bat pour que
9 Radio-Canada produise au moins un bulletin de
10 nouvelles pour le Bas-Saint-Laurent, la
11 Gaspésie et la Côte-Nord.
12 Parce que ce qu'on fait aujourd'hui, c'est que
13 la nouvelle que vous allez à soir... les cotes,
14 là, que notre ami de Radio-Canada prend, lui, il
15 va expédier ces cotes-là à Québec. Québec, le
16 chef de pupitre va décider qu'est-ce qui passe
17 demain, ils vont transformer la nouvelle, puis
18 ils vont nous la retourner. On est un peu comme
19 féodalités. Là, ils sont partis, il est trop
20 tard, parce qu'ils sont trop loin parce qu'ils
21 vont être à Rimouski, hein.
22 Et ça, ça fait partie de la problématique.
23 En conclusion, je vous donne juste un exemple.
24 La MRC de Rimouski-Neigette, la population de
25 Rimouski c'est quatre-vingt pour cent (80 %) de

1 la MRC, donc on paye quatre-vingt pour cent (80
2 %) de la facture. Si on tenait compte... si on
3 appliquait la loi telle qu'elle est là, il n'y
4 en aurait pas de MRC Rimouski-Neigette, parce
5 que l'écart, même si je regroupe toutes les
6 autres municipalités, c'est vingt pour cent (20
7 %) de la population. Moi, j'ai quatre-vingt
8 pour cent (80 %) de la population, je vais dire
9 : «Regarde, l'écart est bien trop grand, je vais
10 vous fusionner».

11 Mais il faut tenir compte dans nos régions, il
12 faut respecter le fait que si... il ne faut pas
13 s'attarder à ça, il faut tenir compte de notre
14 réalité de se supporter mutuellement et de dire
15 : Regarde, dans un esprit de solidarité, nous,
16 on va participer à ça, on va contribuer à la MRC
17 et on va aider des petites collectivités à
18 survivre.

19 On ne peut pas développer le Québec uniquement
20 sur une base, actuellement, à mon avis, un
21 environnement légal qui ne fait que desservir
22 nos régions et qui ne fait que... je vous dirais
23 supporter plutôt la migration vers les grands
24 centres urbains.

25 Et quand on regarde la population vieillissante

1 du Québec, le défi qu'on a de ramener des jeunes
2 en région, à mon avis c'est un enjeu fort
3 important. Et je dis souvent, moi : «J'ai passé
4 les vingt (20) premières années de ma vie à
5 vouloir créer des jobs et je pense que je vais
6 passer les vingt (20) prochaines à essayer de
7 trouver du monde pour occuper ces jobs-là». Il
8 faut s'assurer que nos régions se développent et
9 la Loi électorale actuellement n'assure plus cet
10 environnement propice.

11 Merci.

12 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

13 Alors merci, Monsieur le maire, de nous avoir
14 fait part de votre réflexion. Elle alimentera
15 certainement la nôtre.

16 Bonne soirée.

17 S'il vous plaît, monsieur le secrétaire, le
18 prochain intervenant?

19 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

20 Oui, Monsieur le Président. Les prochains
21 intervenants sont de la Commission scolaire de
22 Kamouraska-Rivière-du-Loup. Il s'agit de
23 monsieur Gilles Gosselin, vice-président, et de
24 monsieur Yvan Tardif, directeur général.

25 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

1 disait préoccupé par la démocratie.
2 Dans le mémoire que la Commission scolaire de
3 Kamouraska-Rivière-du-Loup a déposé à Madame la
4 Ministre de l'Éducation en janvier deux mille
5 huit (2008), nous nous prononçons déjà contre
6 le principe du découpage des circonscriptions
7 électorales basé sur le principe du nombre
8 d'électeurs, et je cite :

9 **«Nous croyons que le découpage des**
10 **circonscriptions électorales sur la**
11 **base du nombre d'électeurs, qui a été**
12 **introduit dans la Loi sur les élections**
13 **scolaires, a contribué à la diminution**
14 **du taux de participation à l'élection**
15 **scolaire. En effet, ce mode de**
16 **découpage s'est traduit dans bien des**
17 **cas par des circonscriptions**
18 **électorales qui n'avaient plus de lien**
19 **avec le sentiment d'appartenance des**
20 **milieux, qu'il s'agisse de villages ou**
21 **de quartiers. De revenir à un**
22 **découpage électoral davantage basé sur**
23 **des lieux de convergence naturelle**
24 **pourrait contribuer à la démocratie**
25 **scolaire».**

1 Ces arguments sont tout aussi pertinents
2 lorsqu'il s'agit de préserver le sentiment
3 d'appartenance des gens d'une région à une
4 structure qu'on appelle une circonscription
5 électorale.
6 La modification que vous désirez apporter aurait
7 un grand impact pour notre Commission scolaire,
8 tant au niveau de nos relations avec nos
9 partenaires que dans son vécu quotidien.
10 Imaginez un peu le vécu d'une Commission
11 scolaire qui se retrouverait tout à coup à
12 cheval sur deux (2) régions administratives avec
13 deux (2) directions régionales du ministère de
14 l'Éducation, deux (2) agences de santé et des
15 services sociaux, avec des visions différentes
16 de ce que doit être le partenariat avec le monde
17 de l'éducation.
18 Une telle perspective est proprement
19 inacceptable et je dirais même que si cela
20 prenait effet, cela deviendrait invivable.
21 Quelle perte de productivité pour les
22 intervenants du monde de l'éducation qui devront
23 faire le travail en double. Quelle perte
24 d'énergie pour un réseau qui est déjà trop
25 souvent essoufflé face aux changements

1 importants qui surviennent.
2 Le sentiment d'appartenance est un levier
3 important quand on parle de développement
4 social, culturel et économique de sa région.
5 Oui, c'est vrai, notre région est en forte
6 décroissance démographique. Oui, nous éprouvons
7 des difficultés à retenir nos jeunes. Oui, nous
8 avons des difficultés à recruter une
9 main-d'oeuvre qualifiée pour répondre aux
10 besoins de nos écoles, de nos organismes de
11 santé et de nos entreprises. D'ailleurs, le
12 maire de Rimouski en a fait allusion il y a
13 quelques instants.
14 Mais j'oserais dire que c'est lorsque tous ces
15 facteurs se trouvent réunis, que nous avons
16 besoin plus que jamais de conserver intactes nos
17 structures, de miser sur les maillages qui se
18 sont tissés au fil du temps avec nos partenaires
19 et de préserver nos lieux de concertation.
20 Monsieur le Président, avant d'être
21 vice-président de la Commission scolaire de
22 Kamouraska-Rivière-du-Loup, je suis d'abord un
23 père de famille. Toute ma vie, j'ai tenté
24 d'offrir à mes enfants la stabilité, cet élément
25 essentiel à la construction d'êtres humains

1 responsables. La stabilité est une valeur que
2 j'ai également développé dans ma vie
3 professionnelle, dans le monde des
4 communications au niveau de la radio d'ici.
5 Je vous dirais, messieurs, que la stabilité est
6 un élément tout aussi important quand il s'agit
7 de construire une région.
8 La circonscription de Kamouraska/Témiscouata a
9 connu au fil des années de nombreuses
10 modifications. Elle a été créée en mil neuf
11 cent soixante-douze (1972), elle a été modifiée
12 en mil neuf cent quatre-vingt (1980), elle a été
13 modifiée de nouveau en mil neuf cent
14 quatre-vingt-cinq (1985). Par une chance
15 extraordinaire, elle a été épargnée en mil neuf
16 cent quatre-vingt-huit (1988), et modifiée une
17 dernière fois en mil neuf cent
18 quatre-vingt-douze (1992), et elle a été
19 épargnée de nouveau en deux mille un (2001).
20 Je dois reconnaître que la Commission de la
21 représentation électorale est très active, mais
22 on ne vous en demandait pas autant. Il semble
23 qu'il y a qu'une chose qui ne change pas, c'est
24 le changement.
25 Vous vous dites préoccupés, messieurs, par la

1 démocratie québécoise. Selon vous, monsieur
2 Blanchet, cette nouvelle carte électorale serait
3 plus équitable et correspondrait beaucoup mieux
4 à ce qu'est devenu le Québec. Je ne vous
5 apprends rien en disant que le Québec a
6 plusieurs visages, il a celui des grands centres
7 en forte croissance démographique, on en a parlé
8 beaucoup ce soir, et celui du reste du Québec
9 qui vit le phénomène contraire.
10 Est-ce vraiment servir la démocratie que de
11 donner encore plus de pouvoir à des régions qui
12 en ont déjà tellement?
13 Est-ce vraiment servir la démocratie que de
14 faire en sorte que les régions comme la nôtre
15 perdent peu à peu leur pouvoir d'influencer les
16 décisions de leur gouvernement en diminuant le
17 nombre de députés qui les représentent?
18 Dans les grands débats politiques que devra
19 faire le Québec au cours des prochaines
20 décennies, il n'y aura personne des grands
21 centres qui se lèvera pour défendre nos régions
22 pour la simple raison qu'ils ne connaissent pas
23 cette réalité.
24 À notre avis, Monsieur le président, le
25 développement d'une région passe par la

1 connaissance et les liens des gens qui
2 l'habitent, ce rapprochement entre les résidants
3 éveille davantage l'esprit de concertation et
4 favorise le développement d'une conscience
5 régionale.

6 Nous réalisons cette semaine que les liens entre
7 les provinces, Québec, Ontario, prennent de plus
8 en plus de place et d'influence à l'échelle
9 canadienne. Aujourd'hui, je pense que les
10 régions ne devraient-elles pas prendre plus de
11 place et d'influence à l'échelle provinciale?

12 Les gens du Kamouraska auraient apprécié,
13 Monsieur le président, que la Commission de la
14 représentation électorale du Québec se soit
15 arrêtée dans une de ses municipalités du
16 Kamouraska puisque ce territoire est
17 particulièrement touché par les recommandations
18 de cette Commission.

19 Sur un autre plan, nous sommes heureux de
20 constater qu'au niveau de l'étude actuelle, les
21 MRC ne sont pas touchées, mais nous aurions aimé
22 que les régions administratives ne le soient pas
23 également.

24 J'aimerais beaucoup, messieurs, que vous preniez
25 en compte ces réflexions lorsque viendra le

1 temps de rédiger votre second rapport, que vous
2 vous appellerez que la démocratie tient à
3 beaucoup plus qu'une simple formule
4 mathématique.

5 En vous remerciant, monsieur Blanchet, messieurs
6 les commissaires.

7 **M. YVAN TARDIF :**

8 Monsieur Blanchet, courte question. Comme
9 directeur général de la commission scolaire, je
10 parcour les deux (2) belles MRC de Kamouraska
11 et Rivière-du-Loup, est-ce que dans votre
12 logique, dans votre réflexion, le fait de votre
13 redécoupage fait d'emblée du Kamouraska une
14 région qui se retrouve dans Chaudière-Appalaches
15 au niveau administratif ou le Kamouraska
16 appartient toujours au Bas-Saint-Laurent?

17 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

18 Encore une fois, je pense que ça a été dit à
19 plusieurs reprises ailleurs, mais pas ici, alors
20 je vais le dire ici aussi. En aucune façon le
21 découpage que nous faisons à des fins
22 électorales, donc de diviser les territoires
23 pour s'assurer que les électeurs soient partagés
24 en nombre à peu près égal le plus possible avec
25 la marge de manoeuvre qu'on connaît, en aucune

1 façon ça n'affecte les régions administratives.
2 On ne change pas les municipalités et les MRC de
3 région administrative, ça demeure tel quel ça,
4 là, là, il n'y a aucun... ça n'a aucun impact
5 là-dessus, ça je pense qu'il faut que ce soit
6 clair. Parce qu'on a entendu effectivement à
7 certains endroits des commentaires à l'effet
8 qu'on avait cet effet-là avec notre proposition,
9 mais ce n'est pas du tout le cas.

10 **M. YVAN TARDIF :**

11 Au-delà de l'effet que vous n'aurez pas, ça aura
12 assurément un effet sur le social-économique,
13 non seulement au niveau éducatif, mais
14 assurément un effet. Je parcours les deux (2)
15 grandes MRC, je suis aussi un résidant de
16 La Pocatière, je m'investis dans le social, je
17 m'investis dans le bénévolat, je suis à même de
18 constater tout le raffinement de la relation de
19 la grande région de La Pocatière et du
20 Kamouraska avec l'ensemble du Bas-Saint-Laurent.
21 Je suis parti pour une rencontre régionale à
22 Gaspé la semaine dernière, je peux vous dire que
23 l'ambition que vous avez à ce moment-ci n'aura
24 pas d'autres effets que de briser cette
25 dynamique-là. On connaît l'historique de la

1 Côte-du-Sud, on la connaît bien, peut-être des
2 affinités historiques, je ne veux pas renier ce
3 qui peut s'être passé dans le secteur de
4 Montmagny, l'Islet ainsi que le Kamouraska, mais
5 on est à travailler au raffinement de ces
6 relations-là au niveau de l'ensemble du
7 Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-
8 Madeleine et cette belle grande région-là qui se
9 bat pour sa survie, à bien des niveaux on est en
10 train de la briser cette dynamique-là, et je
11 vous le dis comme résidant du Kamouraska qui
12 apprécie autant le secteur de Rivière-du-Loup,
13 comme directeur général de la commission
14 scolaire.

15 Merci.

16 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

17 Alors, merci de votre témoignage.

18 **M. GILLES GOSSELIN :**

19 Un autre volet. Un autre volet, Monsieur le
20 président.

21 C'est qu'on a parlé beaucoup ce soir de
22 l'accessibilité aux services gouvernementaux.
23 Dans notre région, l'accessibilité au député,
24 c'est un facteur, si vous voulez, important, il
25 est majeur. Et dites-vous une chose, que si...

1 peu importe, en tout cas, dans la région du
2 Québec, principalement dans nos régions lorsque
3 vous demandez à un jeune : «Quel est le nom de
4 ton député?», au niveau provincial, comme au
5 niveau fédéral, soyez sûr qu'il en sait le nom.
6 Mais si vous allez dans la région de Montréal ou
7 dans un plus grand centre et vous demandez le
8 nom du député, on ne s'en souvient pas et on ne
9 le sait même pas.

10 Donc, vous voyez jusqu'à quel point que dans nos
11 régions, le rôle du député, son implication est
12 importante pour le développement de notre
13 milieu.

14 Merci.

15 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

16 Merci, messieurs. Bonne soirée.

17 S'il vous plaît, Monsieur le secrétaire, la
18 prochaine personne.

19 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

20 Oui. J'aimerais appeler monsieur Charles
21 Proulx. Monsieur Proulx est président de la
22 Fédération de l'UPA de la Côte-du-Sud. Il est
23 accompagné, m'a-t-on dit, de madame Johanne
24 Laplante, directrice régionale.

25 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

1 ça qu'aujourd'hui, on est quand même fier et ça
2 va quand même assez bien, même s'il y a des
3 fédérations régionales qui ont trois cents (300)
4 producteurs, puis il y en a d'autres qui ont six
5 mille (6000) producteurs. Ils sont traités de
6 la même façon, ils ont les mêmes droits
7 électorales au sein de l'Union.

8 Ceci étant dit, la Commission de la
9 représentation électorale a le mandat de revoir
10 les grandes règles de fonctionnement de notre
11 système démocratique, la carte électorale
12 notamment, et de voir s'il y a moyen d'améliorer
13 les choses, le tout à partir d'un rapport
14 préliminaire proposant une révision ou une
15 réforme complète de la carte électorale.

16 À titre de représentante majeure du monde
17 agricole et rural, la Fédération de l'UPA de la
18 Côte-Sud participe à la réflexion collective qui
19 s'amorce et elle vous remercie de nous permettre
20 d'exprimer notre position.

21 **Mme JOHANNE LAPLANTE :**

22 Qu'est l'UPA, qu'est la Fédération de l'UPA de
23 la Côte-Sud?

24 Alors, premièrement, c'est un organisme sans but
25 lucratif qui a pour objectif la défense des

1 intérêts des producteurs établis sur son
2 territoire. La Fédération régionale regroupe,
3 en date du deux (2) juin deux mille huit (2008),
4 mille trois cent cinquante-huit (1358)
5 entreprises agricoles familiales exploitées par
6 mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (1899)
7 producteurs agricoles. À l'intérieur de la
8 structure de la Fédération, les producteurs sont
9 regroupés sur sept (7) syndicats de base,
10 regroupement de structure de la Fédération, et
11 quatorze (14) syndicats spécialisés et de
12 services. Les syndicats spécialisés et de
13 services, c'est donc les producteurs acéricoles,
14 les producteurs d'agneaux, moutons, et cetera.
15 Avec un taux de «membership» au-delà de
16 quatre-vingt-seize pour cent (96 %), la
17 Fédération de l'UPA de la Côte-Sud offre
18 différents services à ses producteurs, soit les
19 centres d'emploi agricoles, la prévention
20 agricole, les services conseils en aménagement
21 du territoire et bien d'autres.
22 Au niveau de notre territoire, on chevauche
23 effectivement deux (2) régions administratives,
24 soit celle de la Chaudière-Appalaches et celle
25 du Bas-Saint-Laurent. Le territoire est... vous

1 trouvez la carte en annexe 1 de notre
2 territoire. Il englobe d'ouest en est les MRC
3 de Montmagny, l'Islet, Kamouraska et en partie
4 celle de Rivière-du-Loup ainsi que du
5 Témiscouata. Couvrant les municipalités de
6 Berthier-sur-Mer à l'ouest jusqu'à l'extrémité
7 est de Rivière-du-Loup et est bordé par le
8 Fleuve Saint-Laurent au nord et la frontière
9 américaine au sud. Notre Fédération est située
10 entre le fleuve et les frontières américaines,
11 donc avec des diversités et des territoires
12 différents, des climats différents pour nos
13 producteurs.
14 Nos entreprises agricoles composent avec des
15 conditions bien différentes d'un secteur à
16 l'autre. Les producteurs agricoles exercent
17 leur profession dans de multiples productions
18 agricoles, leurs entreprises sont caractérisées
19 par la diversification et surtout par la gestion
20 qui est essentiellement familiale. Les
21 syndicats de base ont été composés, les sept (7)
22 syndicats de base, en fonction un peu plus de
23 situations géographiques, de situations qui
24 répondaient plus aux caractéristiques de leur
25 milieu, et donc des représentativités

1 différentes.

2 Au niveau aussi de la région, comme vous aviez

3 mentionné, de la Côte-du-Sud, c'est une région

4 historique et non pas une circonscription.

5 **M. CHARLES PROULX :**

6 Au-delà des chiffres. Au Québec, nous vivons en

7 démocratie représentative, régime où les

8 citoyens donnent le mandat à leur député de les

9 représenter, d'exprimer leurs besoins

10 particuliers et de faire valoir leurs intérêts.

11 Chaque citoyen a le droit d'être représenté au

12 sein du gouvernement, la représentation suppose

13 la possibilité pour les électeurs d'avoir droit

14 aux délibérations du gouvernement aussi bien que

15 le droit d'attirer l'attention de leur député

16 sur leurs griefs et leurs préoccupations.

17 La Loi électorale indique que les

18 circonscriptions électorales doivent être

19 délimitées de manière à assurer le respect de la

20 représentation effective des électeurs, elle

21 doit se traduire concrètement par la capacité

22 pour les électeurs d'avoir le meilleur accès

23 possible à leur représentant élu et par la

24 capacité pour les élus d'assurer de manière

25 appropriée leur rôle.

1 L'égalité du vote d'électeurs -- l'égalité, ce
2 n'est pas équité ou équité n'est pas égalité --
3 constitue une des conditions de la
4 représentation effective. Cependant, cette
5 égalité ne peut être que relative puisqu'un
6 ensemble de facteurs d'ordre démographique,
7 d'ordre géographique, sociologique doivent aussi
8 être pris en considération pour assurer le
9 caractère effectif de la représentation.
10 Il n'y a pas seulement que des données
11 mathématiques qui entrent en ligne de compte, il
12 y a d'autres facteurs qui doivent être pris en
13 considération. C'est alors que le regroupement
14 d'électeurs, sans autre considération qu'un
15 critère numérique à respecter, ne saurait leur
16 garantir une représentation effective. La Loi
17 électorale précise de fait que les
18 circonscriptions électorales doivent aussi
19 représenter les communautés naturelles, la
20 densité de la population, son taux relatif de
21 croissance, la configuration de la région,
22 l'accessibilité ainsi que la superficie des
23 régions, les frontières naturelles du milieu et
24 les territoires de municipalités locales.
25 À soir, on vous en a... plusieurs représentants

1 vous en ont fait part de l'accessibilité, des
2 superficies, ça fait que c'est pour ça que je ne
3 reviendrai pas sur des commentaires qu'on a
4 rajoutés.
5 Autant d'éléments dont il faut tenir compte au
6 moment de la délimitation des circonscriptions
7 électorales sont à considérer. Nous constatons
8 qu'avec la réforme actuelle de la carte
9 électorale, le principe mathématique dont la
10 marge de manoeuvre du plus ou moins (+/-25 %)
11 par rapport à la moyenne provinciale d'électeurs
12 par circonscription vient subroger tous ces
13 facteurs.
14 Il s'agit donc de pondérer l'importance relative
15 qu'on accorde à l'égalité du vote contre des
16 électeurs par rapport aux éléments de la
17 représentation des communautés naturelles. Il
18 faut voir au-delà des chiffres du nombre
19 d'électeurs par comté, mais bel et bien un
20 respect de la proportion du nombre de députés
21 ruraux versus les députés urbains. Il faut
22 aussi assurer une équité dans le poids de la
23 représentativité des municipalités et régions
24 rurales versus les communautés urbaines et
25 métropolitaines. Il faut tenir compte des

1 divergences que l'on retrouve dans les milieux
2 ruraux, économiques, sociales, culturelles et
3 territoriales.
4 À l'intérieur du territoire de la Côte-Sud
5 seulement, on peut vous dire qu'aujourd'hui, il
6 y a des régions, il y a des secteurs que les
7 gens ont fini leur semence, ils se préparent
8 à... ils préparent leur machinerie pour rentrer
9 dans les foins, on a d'autres secteurs qui
10 commencent leur semence, puis pourtant c'est
11 rien qu'à l'intérieur d'un propre secteur.
12 Comparativement au milieu urbain où les députés
13 représentent une population beaucoup plus
14 uniforme, voyons au-delà des chiffres et
15 assurons-nous une représentativité adéquate pour
16 les populations rurales.
17 **Mme JOHANNE LAPLANTE :**
18 Notre analyse de la situation.
19 Votre Commission a la chance de parcourir le
20 Québec, ce qui permet à chacune et à chacun de
21 constater de façon bien concrète l'extrême
22 étendue du territoire, l'immensité des distances
23 à parcourir, les obstacles naturels qu'on y
24 trouve, la dispersion de la population dans
25 certains coins de pays, on pourrait même y

1 ajouter l'appartenance à une communauté.
2 Ce sont tous des éléments qui devraient
3 facilement vous convaincre, nous l'espérons, de
4 la justesse et de l'importance du droit à la
5 représentation effective.
6 La réalité des comtés ruraux ou éloignés n'a
7 rien à voir avec celle des comtés urbains. Même
8 avec un nombre restreint d'électeurs, leur
9 taille est souvent démesurée, obligeant de longs
10 déplacements pour aller rencontrer le député,
11 par exemple. Et dans une même circonscription,
12 les besoins sont très variables, rendant le
13 travail du député difficile et exigeant.
14 De plus, on assiste à une volonté politique de
15 transférer de plus en plus de pouvoir aux
16 régions, les régions rurales devraient donc être
17 priorisées.
18 Ainsi, les producteurs agricoles vivent des
19 temps difficiles. Au plan économique, il n'est
20 pas certain que les choses changeront dans un
21 avenir rapproché, avec la hausse du coût de
22 l'énergie et tout le reste. Plus que jamais,
23 ils ont besoin d'être représentés adéquatement,
24 efficacement et équitablement là où les
25 décisions importantes se prennent tant pour

1 l'immédiat que pour l'avenir, donc d'avoir une
2 représentativité assurée au niveau de
3 l'Assemblée nationale.
4 La notion même de communauté d'intérêts soulève
5 une question fondamentale à la base de la
6 démarche des commissaires : est-ce que les
7 individus qui résident dans une circonscription
8 ont des intérêts communs qu'un représentant
9 serait appelé à défendre ou est-ce qu'ils vivent
10 des problèmes communs qu'un représentant serait
11 appelé à résoudre?
12 Pour y répondre, il faut tenir compte d'un
13 certain nombre de facteurs qui impliquent que la
14 population des territoires donnés partage des
15 intérêts, des problèmes, des besoins de réalités
16 tant géographiques que géopolitiques et
17 économiques.
18 La disparition des circonscriptions de
19 Kamouraska-Témiscouata, Rivière-du-Loup et
20 l'Islet-Montmagny pour uniquement deux (2)
21 circonscriptions fera en sorte que les
22 agricultrices, agriculteurs et toute la
23 population visée y perdra donc un député rural.
24 Ces changements sont principalement dus au
25 critère d'ordre numérique, soit par la division

1 du nombre d'électeurs.
2 À noter que les comtés actuels de
3 Rivière-du-Loup et de Kamouraska-Témiscouata,
4 vous l'avez bien dit, est autour du vingt-trois
5 (23 %) ou vingt-quatre pour cent (24 %).
6 Le fait de passer de trois (3) à deux (2)
7 députés affaiblirait davantage aussi le
8 gouvernement en ce qui concerne son habilité à
9 connaître et à percevoir les besoins des
10 producteurs agricoles et forestiers ainsi que
11 tous ceux qui y habitent. Plus que jamais, nous
12 avons vécu, au cours des dernières années, des
13 difficultés à démontrer à la population les
14 façons de faire des producteurs. Tous
15 s'entendent pour dire qu'un fossé s'est créé
16 entre l'agriculture et les consommateurs et ça
17 en grande partie parce que la population n'a
18 pratiquement plus de lien avec le monde
19 agricole. Les efforts déployés par l'UPA et ses
20 affiliés, et particulièrement par notre
21 Fédération régionale, nous démontrent que nous
22 devons avoir de plus en plus de députés qui
23 connaissent les problèmes de l'agriculture, de
24 la forêt et de tous les autres dossiers
25 spécifiques aux populations rurales.

1 Avec la réforme proposée, les producteurs de la
2 Côte-du-Sud sont doublement touchés puisque
3 c'est une perte de représentativité à la fois
4 pour la région du Bas-Saint-Laurent et celle de
5 la Chaudière-Appalaches.

6 **M. CHARLES PROULX :**

7 Comme recommandations. Aucun système électoral
8 n'est parfait, un choix important s'impose,
9 notamment lorsqu'il est question de l'égalité
10 des votes et de la représentation régionale. La
11 Commission a avant tout fait un exercice
12 mathématique.

13 Pour nous, il faut aller au-delà des chiffres,
14 il faut considérer des facteurs tels que le
15 sentiment d'appartenance des agriculteurs, les
16 points d'intérêt, la nature du travail du
17 député, les besoins et les réalités tant
18 géographiques que géopolitiques et économiques,
19 un équilibre représentatif entre le monde rural
20 et le monde urbain.

21 Nous proposons donc que des modifications à la
22 Loi électorale soient apportées pour aller
23 au-delà des chiffres afin de tenir compte d'un
24 réel besoin d'équilibre entre le pouvoir du
25 monde rural et celui de la population urbaine.

1 Ces modifications pourraient conduire à garantir
2 un minimum de délégués qui seraient en
3 provenance du monde rural. Car si nous nous
4 projetons dans dix (10) ou vingt (20) ans, il
5 faudra réduire encore le nombre de députés
6 ruraux et cela est inconcevable, voire
7 inacceptable. Il faut donc considérer la
8 volonté de la population et lui assurer une
9 écoute de la part des élus.
10 Revoyons donc les critères d'attribution des
11 comtés pour maintenir un nombre de comtés ruraux
12 au nombre actuel et les considérer comme un
13 nombre minimal.
14 La loi stipule qu'une circonscription ne peut
15 plus... ne peut avoir plus ou moins vingt-cinq
16 pour cent (+/-25 %) d'écart avec la moyenne
17 nationale d'électeurs par circonscription. Les
18 résultats d'une telle loi amènent une
19 disparition projetée de trois (3)
20 circonscriptions rurales à l'apparition de trois
21 (3) circonscriptions urbaines dans une
22 éventuelle prochaine carte électorale. Ce sont
23 des régions comme la Gaspésie, le
24 Bas-Saint-Laurent, Chaudière-Appalaches qui en
25 assumeront les frais.

1 La réelle injustice, elle est là. En fait, la
2 définition des circonscriptions relèverait plus
3 d'un exercice mathématique et contraignant que
4 d'un processus où les concepts... où le concept
5 de la représentation effective prime. Ainsi, si
6 vous ne pouvez apporter de modifications à la
7 Loi électorale, nous vous demandons de maintenir
8 le statu quo au niveau de la carte électorale
9 tant et aussi longtemps que ladite loi ne sera
10 pas amendée pour introduire la notion d'équité
11 au niveau de la représentativité du poids
12 politique entre les députés ruraux et
13 provinciaux.

14 En conclusion, nous espérons que la Commission
15 de la représentation électorale pourra par nos
16 commentaires être la bougie d'allumage pour de
17 nouvelles propositions de refonte de carte
18 électorale. Nous souhaitons ardemment que notre
19 recommandation soit prise en compte pour aller
20 au-delà des chiffres et bel bien considérer la
21 réalité du monde rural.

22 Nous comptons sur notre écoute pour que cette
23 Commission puisse redonner un pouvoir équitable
24 aux populations rurales et particulièrement aux
25 producteurs agricoles et forestiers.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Merci.

Me MARCEL BLANCHET, président :

Alors merci, madame, monsieur, pour votre éclairage.

Mme JOHANNE LAPLANTE :

Merci.

Me MARCEL BLANCHET, président :

Ça va s'ajouter à notre réflexion, c'est certain.

Bonne soirée. Merci beaucoup.

Mme JOHANNE LAPLANTE :

Bonsoir.

Me MARCEL BLANCHET, président :

Alors, Monsieur le secrétaire, s'il vous plaît, le prochain intervenant.

M. DENIS FONTAINE, secrétaire :

Oui. J'appellerais maintenant monsieur Georges Thériault qui fera une intervention à titre personnel.

Me MARCEL BLANCHET, président :

Alors bonsoir, monsieur Thériault. Nous vous écoutons.

- - - - -

PRÉSENTATION DE M. GEORGES THÉRIAULT

- - - - -

1 **M. GEORGES THÉRIAULT :**
2 Monsieur le président, Messieurs les
3 commissaires.
4 Alors, je voudrais tout d'abord vous signaler
5 que mon intervention va renchérisse ce qui s'est
6 dit ici ce soir à cette table et puis je
7 voudrais en profiter pour féliciter les gens qui
8 ont préparé des mémoires et qui sont venus les
9 débattre devant vous, ce sont d'excellents
10 mémoires et ma présentation sera en d'autres
11 mots, je vais dire un peu la même chose, mais en
12 d'autres mots.
13 Alors, je suis Georges Thériault, citoyen de
14 Rivière-du-Loup, retraité d'une carrière qui
15 s'est effectuée en plusieurs épisodes dans des
16 domaines divers et quasi à parts égales entre la
17 grande métropole et les régions. Bien que je
18 sois membre de l'exécutif de l'Association
19 libérale du comté de Rivière-du-Loup, je fais
20 cette représentation à titre personnel.
21 Cependant, je suis à peu près certain que les
22 membres, tant de l'exécutif que de
23 l'Association, approuveront et supporteront mon
24 geste et mes mots.
25 Si je prends une telle initiative, c'est que je

1 considère la vocation du DGE et les travaux de
2 la Commission de la plus haute importance pour
3 l'avenir socio-politique et économique des
4 régions non seulement pour la génération
5 actuelle, mais également pour les générations
6 futures.
7 Déjà depuis les années cinquante (50), le poids
8 politique des régions a beaucoup diminué. Ce
9 que propose l'actuel projet de réforme de la
10 carte électorale va certainement empirer la
11 situation. Avec le nombre comme seul critère de
12 cet exercice, la superficie de nos comtés va
13 encore augmenter et le nombre va encore
14 diminuer. Si ça continue, nous des régions,
15 nous serons bientôt traités comme des quantités
16 négligeables.
17 Pourtant, toute la population du Québec a
18 intérêt à ce que l'importance des régions et
19 leur poids politique ne diminuent pas davantage.
20 De mon point de vue, la vastitude est aussi
21 importante que le nombre parce qu'enfin, ces
22 vastes territoires, il faut les occuper, il faut
23 les administrer, il faut les gérer, il faut les
24 mettre en valeur le plus possible de manière à
25 ce qu'ils demeurent les plus sains possible et

1 qu'ils répondent aux principaux besoins du
2 nombre, justement.
3 Déjà pour le député, et surtout pour les
4 citoyens qui ont à se rencontrer, les distances
5 en sont énormes. Les augmenter encore serait, à
6 mon avis, un non-sens et une aberration sociale,
7 économique et politique, ça pourrait même mettre
8 en danger la démocratie parce que les inégalités
9 et les difficultés accrues pourront s'installer
10 plus facilement au niveau de la prestation des
11 services. Le député passera plus de temps sur
12 les routes qu'il en passera auprès de ses
13 commettants et cela deviendra plus onéreux pour
14 les citoyens en temps, en énergie et en argent
15 de garder les contacts avec leur député et ainsi
16 le manque de vigilance et de représentation
17 adéquate se fera graduellement et insidieusement
18 sentir.
19 Donc, personnellement, je ne m'objecte pas à ce
20 que l'on ajoute deux (2) ou trois (3) députés
21 dans les métropoles, mais de grâce, n'en enlevez
22 pas aux régions. Il doit être possible de
23 trouver des mécanismes, des moyens et des
24 critères qui pourraient permettre de tenir
25 compte de la vastitude autant que du nombre.

1 Cette responsabilité incombe d'abord et avant
2 tout aux députés actuels, aux ministres et au
3 Directeur général des élections.

4 Alors, mesdames et messieurs, la question que je
5 suis venu vous poser ce soir est la suivante :
6 aurez-vous la générosité, le sens des
7 responsabilités et le sens du devoir
8 suffisamment développés pour pouvoir le faire?
9 Alors, je vous remercie de votre attention.

10 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

11 Alors, merci pour votre témoignage, monsieur
12 Thériault. Nous espérons pouvoir répondre
13 positivement à votre question.

14 Bonne soirée. Merci beaucoup.

15 Alors, Monsieur le secrétaire, s'il vous plaît,
16 le prochain intervenant.

17 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

18 Oui. Avant d'appeler le prochain intervenant,
19 vous me permettrez, Monsieur le président, de
20 déposer un mémoire. En fait, c'est le mémoire
21 que maître Clément Massé devait présenter ce
22 soir, mais finalement il a dû quitter un peu
23 plus tôt. Il sera donc déposé au même titre que
24 les autres mémoires.

25 Je voudrais donc appeler le dernier intervenant,

1 il s'agit de monsieur Pierre Marcotte, qui fera
2 une intervention à titre personnel.

3 **M. PIERRE MARCOTTE :**

4 Bonsoir.

5 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

6 Bonsoir, monsieur. Nous vous écoutons.

7 - - - - -

8 **PRÉSENTATION DE M. PIERRE MARCOTTE**

9 - - - - -

10 **M. PIERRE MARCOTTE :**

11 Je n'ai pas préparé de mémoire. Je réagis un
12 petit peu par rapport à ce que tout le monde a
13 dit déjà, j'ai mes propres questionnements à
14 vous proposer, à vous présenter.

15 On a beaucoup entendu parler du plus ou moins
16 vingt-cinq pour cent (+/-25 %), on a beaucoup
17 entendu parler de chiffres. On a beaucoup
18 entendu parler de chiffres et de nombres,
19 j'aimerais en lancer quelques-uns, moi aussi,
20 quelques chiffres.

21 La moyenne québécoise pour les comtés, le nombre
22 d'électeurs par comté est de quarante-cinq mille
23 deux cent sept (45 207). Avec la politique
24 d'immigration québécoise présentement, on
25 accueille en moyenne quarante-cinq mille

1 (45 000) nouveaux arrivants par année, plus ou
2 moins encore une fois, peut-être plus ou moins
3 vingt-cinq pour cent (+/-25 %), je ne le sais
4 pas. Ça, c'est une circonscription par année
5 qui entre au Québec. On fait une refonte de la
6 carte électorale à peu près aux deux (2)
7 élections, c'est-à-dire plus ou moins aux huit
8 (8) ans. Ça veut dire qu'en huit (8) ans, il va
9 avoir rentré près de deux cent mille (200 000)
10 personnes. Il va se passer quoi dans quatre (4)
11 ans, dans huit (8) ans, dans douze (12) ans?
12 Vous allez prendre des comtés où? C'est sûr que
13 la moyenne va avoir augmenté à ce moment-là,
14 c'est sûr, mais si on regarde votre carte de
15 tout à l'heure avec les régions qui augmentent
16 le plus en pourcentage avec le temps, c'est à
17 peu près clair que ce n'est pas nous autres
18 parce que, vous en conviendrez, vous le savez
19 autant que moi, quatre-vingt-dix pour cent
20 (90 %), plus ou moins, des nouveaux arrivants
21 s'installent dans la grande région de Montréal.
22 Ça ne regarde pas bien pour le
23 Bas-Saint-Laurent, pour la Gaspésie.
24 J'aimerais pour le fun si vous pourriez montrer
25 la plus grosse circonscription de la grande

1 région urbaine de Montréal, la plus grande.
2 Oui. C'est un gros pdf.

3 **UN INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :**

4 La plus grande en superficie?

5 **M. PIERRE MARCOTTE :**

6 La plus grande en superficie, exactement, oui.
7 Merci.

8 Parce qu'il y a... je ne sais pas si c'est vrai,
9 mais c'est des choses qui circulent dans la
10 population, sur... des choses qui se disent
11 qu'il y a des députés à Montréal, ça, je n'en
12 doute pas du tout, qui peuvent faire le tour de
13 leur circonscription en vélo.

14 **UN INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :**

15 À pied.

16 **M. PIERRE MARCOTTE :**

17 À pied. C'est ça. Je vous mets au défi de
18 faire le tour de Gaspésie, Matane à pied, ou
19 même en vélo et d'offrir les services que les
20 citoyens ont besoin, d'être là à Québec pour
21 présenter leurs doléances, pour présenter, là...
22 tu sais, tous les besoins qu'ils ont d'une façon
23 adéquate. Je défie n'importe qui, je défie
24 Lance Armstrong, il ne sera pas capable.
25 Si je prends la plus grande superficie... bon,

1 ce n'est pas vraiment... on le voit quand même
2 bien, là, quand même qu'on n'a pas la plus
3 grande... Jacques-Cartier. Mettons on va
4 prendre, comme exemple, Jacques-Cartier et on
5 prend la superficie de ce comté-là et on dit :
6 «Ça, c'est l'étalon», on va le... on va faire du
7 copier/coller à la grandeur du Québec et ça, ça
8 va être le nombre de circonscriptions de la même
9 superficie, partout partout partout, et ça va
10 être un député par comté. Il va y en avoir
11 combien? Je pense qu'on serait dans les
12 milliers certain. Si on divise la superficie du
13 territoire du Québec par le comté de
14 Jacques-Cartier, deux mille cent vingt-cinq
15 (2125), c'est peut-être plus ou moins vingt-cinq
16 pour cent (+/-25 %), mais... parce qu'on l'a
17 tellement entendu, bien, en tout cas, ça m'a
18 frappé ce soir, le vingt-cinq pour cent (25 %),
19 tu sais.

20 Vous parliez qu'aux États-Unis, c'est cinq pour
21 cent (5 %) de différence; au Manitoba, c'était
22 plus ou moins quinze (15 %), je sais qu'en...
23 dans une autre province de l'ouest, c'est plus
24 ou moins dix (10 %). Dans les provinces de
25 l'ouest aussi, je suis sûr qu'il y a des

1 conditions d'exception parce que, justement,
2 Manitoba, Alberta, il y a des grands centres et
3 il y a des grands étendements de territoire ou
4 il y a le... la densité de population doit être
5 de vingt-cinq (25) par kilomètre carré, et
6 encore, je suis sûr qu'ils ont leur propre façon
7 de faire, leur propre façon de gérer avec... de
8 dealer avec ce problème-là. On pourrait
9 peut-être s'en inspirer. Au moins aller voir
10 c'est quoi qui se fait, puis...
11 Tout ça... je parlais de la superficie pour tout
12 simplement mettre en lumière que la superficie
13 du territoire, ce n'est pas un critère suffisant
14 pour bien représenter la population. Bien moi,
15 je pense que le simple... une simple fraction
16 mathématique ne l'est pas non plus.
17 Je trouve que le... de s'attarder, de s'acharner
18 à vouloir garder le quarante-cinq mille deux
19 cent sept (45 207) plus ou moins vingt-cinq pour
20 cent (+/-25 %), je trouve qu'on se bute contre
21 un mur, puis vous allez avoir de la difficulté à
22 gérer avec ça; puis comme vous disiez tantôt, je
23 ne pense pas que tout le monde soit satisfait.
24 Dans un monde idéal, tout le monde serait
25 heureux, mais je pense que j'abonde dans le sens

1 des autres intervenants de tout à l'heure qui
2 disaient : «La loi n'est plus satisfaisante. La
3 loi ne répond plus aux besoins pour laquelle
4 elle a été créée dans le temps.»
5 La population bouge, bien je pense que la loi
6 aussi il va falloir qu'elle bouge. Et je ne
7 suis pas aussi habile que les autres pour parler
8 en termes de mécanique, de politique ou de
9 démographie ou de tout ça, moi, je suis venu
10 pour parler de mon expérience, pour parler un
11 petit peu du coeur, puis je vais essayer de
12 faire ça vite parce que j'ai hâte d'aller
13 prendre un bon café moi aussi.
14 Ça fait quelques années qu'on assiste en tant
15 que société à un revirement que j'appelle...
16 qu'on appelle en général un virement écologique,
17 un retour à la terre. On a découvert que
18 polluer, ce n'est pas gentil, puis que c'est
19 mieux de recycler, réutiliser et réduire et...
20 en tout cas, moi, je trouve que la région dans
21 laquelle on est, le Bas-Saint-Laurent, Gaspésie,
22 les régions éloignées des grands centres, c'est
23 là que ça se passe vraiment, c'est là que ça
24 commence, là, de respecter la nature, le
25 développement durable, de... comme je disais,

1 aller dans le sens du monde pour développer des
2 choses pour faire progresser le Québec. Excusez
3 si je cherche mes mots, comme je disais, je n'ai
4 pas préparé de mémoire, j'y vais un petit peu...
5 j'improvise, là, mais... Tout ce que je dis,
6 c'est qu'il n'y a pas que l'île de Montréal qui
7 existe.

8 Monsieur le maire de Rimouski tout à l'heure
9 disait que la Ville de Rimouski compte
10 quatre-vingt-quatre pour cent (84 %) de la
11 population de son comté. Bien moi, je n'ai pas
12 envie que Montréal détienne quatre-vingt-quatre
13 pour cent (84 %) de la population du Québec. À
14 quelque part, si on ne veut pas que ça, ça
15 arrive, il faudrait peut-être mettre en valeur
16 les régions, comme le Bas-Saint-Laurent, comme
17 la Gaspésie, comme Bonaventure, comme la
18 Côte-Nord, et aider au développement pour que
19 les gens aient le goût d'y aller, aient le goût
20 de venir.

21 Je peux parler seulement en mon nom personnel,
22 je suis né à Chicoutimi, j'ai grandi en Ontario,
23 j'ai vécu à Fermont pendant des années, j'ai
24 travaillé à Montréal, j'ai travaillé dans les
25 Laurentides, j'ai vécu à Gaspé et je suis

1 revenu... je suis revenu dans le
2 Bas-Saint-Laurent parce que je n'avais pas le
3 choix, si je ne suis pas ici, je ne suis pas
4 heureux.

5 Puis je pense que je ne suis pas tout seul dans
6 mon cas, je pense que les... la dévitalisation
7 de la région ici, de n'importe quelle région
8 autre, tu sais, loin des grands centres... je
9 déteste dire le mot «région» parce que je trouve
10 que ça fait... c'est trop dit dans un sens
11 «ti-clin» quand c'est dans la bouche d'un
12 Montréalais. Excusez-moi, là, c'est mon opinion
13 et...

14 **UN INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :**

15 On la partage.

16 **M. PIERRE MARCOTTE :**

17 ... ceux qui la partagent le font à leur titre
18 personnel aussi, mais je ne dis pas ça contre
19 personne, mais je sais...

20 Tantôt, vous disiez que les comtés de la grande
21 région de Montréal sont pleins, vous disiez tout
22 à l'heure que vous ne pouvez pas prendre les
23 gens d'une place, puis les mettre ailleurs, puis
24 les mettre ailleurs, puis les tasser infiniment.
25 Ça revient un petit peu, comme je disais tantôt,

1 de développer les régions, de les mettre en
2 valeur, de faire en sorte que les gens aient le
3 goût de venir. Et ce n'est pas en réduisant le
4 poids politique, en réduisant le nombre de
5 députés ou en remaniant la carte pour qu'on
6 puisse en rentrer plus dans ce petit coin-là que
7 vraiment ça va nous aider.

8 Je me réveille à tous les matins, puis j'ai le
9 choix. Quand je regarde à gauche par ma fenêtre
10 du salon, je vois le fleuve; puis quand je
11 regarde par ma fenêtre de la cuisine, je vois
12 des champs; puis l'autre bord des montagnes, il
13 y en a d'autres. Ça ne se trouve pas ailleurs,
14 ça, c'est juste ici et tout le monde qui a cette
15 vue-là ou une vue semblable va me comprendre.

16 Comme je disais, je ne suis pas trop habile avec
17 la mécanique ou le... je n'ai pas de solution à
18 vous proposer, contrairement à d'autres qui sont
19 venus tantôt qui avaient des idées, je crois,
20 intéressantes, mais je ne suis pas sociologue,
21 je ne suis pas démographe, je suis citoyen du
22 Bas-Saint-Laurent par choix, plutôt par manque
23 de choix.

24 Mais je sais que ce que vous proposez, je sais
25 que vous faites votre... le mieux pour

1 l'ensemble du Québec et je sais que vous devez
2 considérer tout le monde, de Gatineau jusqu'à la
3 Ville de Gaspé, jusqu'à Percé, j'en suis très
4 conscient. Mais je sais ce que tout le monde
5 vous demande, moi inclus, c'est de respecter
6 nous qui nous sommes. On n'est pas un... on
7 n'est pas à part des Montréalais, on est tous
8 Québécois au même titre... tout le monde est
9 égal au Québec. Mais avec votre proposition,
10 j'ai l'impression que nous, on aurait un poids
11 moins important que les Montréalais, et ça je
12 trouve ça difficile.

13 Je vous remercie beaucoup. Je vous souhaite une
14 belle soirée.

15 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

16 Merci beaucoup. Alors, merci pour votre
17 témoignage, on va le prendre en considération
18 dans notre réflexion.

19 Monsieur le secrétaire, je comprends donc que
20 nous avons épuisé le nombre de participants qui
21 avaient manifesté le désir d'être entendus?

22 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

23 Vous comprenez très bien, Monsieur le président,
24 nous avons entendu toutes les personnes qui
25 s'étaient inscrites pour l'audition de ce soir.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Me MARCEL BLANCHET, président :

Alors, il me reste à remercier la population qui est venue nous rencontrer, les différents intervenants, d'avoir pris la peine de préparer des mémoires, de venir s'exprimer devant nous pour nous aider dans notre réflexion pour qu'on puisse, en fait, aboutir à un résultat qui, on va l'espérer, soit le moins insatisfaisant possible.

On vous remercie beaucoup. Bonne fin de soirée.

- - - - -

FIN DE LA SÉANCE DE LA SOIRÉE

- - - - -

Je soussignée, HUGUETTE PICHÉ, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de ce que j'ai entendu lors de l'écoute de l'enregistrement numérique de l'audition du CRE du 3 juin 2008, le tout conformément à la loi.

Huguette Piché, s.o.

HP (080603)